N° 3490

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 20 novembre 2026

N° 186

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2026-2027

Enregistré à la Présidence du Sénat le 20 novembre 2026

RAPPORT

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire[(1)] *chargée de proposer un texte sur le projet de loi de* **finances** *de* **fin** *de* **gestion** *pour* **2026**,

PAR M. Philippe JUVIN,
Rapporteur général,
Député

PAR Mme Christine LAVARDE,
Rapporteur général,
Sénateur

(1) Cette commission est composée de : M. Thierry Cozic, *sénateur, président* ; M. Éric Coquerel, *député, vice-président* ; Mme Christine Lavarde, *sénateur,* M. Philippe Juvin, *député, rapporteurs généraux*.

Membres titulaires : M. Jean-François Husson, Mme Marie-Carole Ciuntu, MM. Vincent Capo-Canellas, Pascal Savoldelli, Mme Maryse Carrère, *sénateurs* ; M. Jean-Philippe Tanguy, Mme Claire Marais-Beuil, M. Denis Masséglia, Mme Estelle Mercier, M. Jean-Paul Mattei, *députés.*

Membres suppléants : M. Jean-Raymond Hugonet, Mme Sophie Primas, M. Michel Canévet, Mmes Florence Blatrix Contat, Nadège Havet, MM. Grégory Blanc, Christopher Szczurek, *sénateurs* ; MM. Jocelyn Dessigny, Paul Midy, Mme Claire Lejeune, MM. Christian Baptiste, Benjamin Lucas-Lundy, Michel Castellani, *députés.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (17e législ.) : Première lecture : **3434**, **3443** et T.A. **364**

Sénat : Première lecture : **172**, **176** et T.A. **34** (2026-2027)
Commission mixte paritaire : **187** (2026-2027)

Mesdames, Messieurs,

Conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution et à la demande du Premier ministre, la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2026 se réunit au Sénat le vendredi 20 novembre 2026.

Elle procède tout d'abord à la désignation de son Bureau, constitué de M. Thierry Cozic, sénateur, président, de M. Éric Coquerel, député, vice-président, de Mme Christine Lavarde, sénateur, rapporteur pour le Sénat et de M. Philippe Juvin, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale.

Étaient également présents M. Jean-François Husson, Mme Marie-Carole Ciuntu, M. Vincent Capo-Canellas, M. Pascal Savoldelli et Mme Maryse Carrère, sénateurs titulaires, Mme Florence Blatrix Contat, MM. Grégory Blanc et Michel Canévet, sénateurs suppléants, ainsi que M. Jean-Philippe Tanguy, Mme Claire Marais-Beuil, M. Denis Masséglia, Mme Estelle Mercier et M. Jean-Paul Mattei, députés titulaires, et MM. Jocelyn Dessigny et Christian Baptiste, députés suppléants.

*

* *

La commission mixte paritaire procède ensuite à l'examen des dispositions restant en discussion.

M. Thierry Cozic, sénateur, président. – Le projet de loi initial comportait 10 articles, dont l'article liminaire. En première lecture, l'Assemblée nationale n'ayant pas adopté le projet de loi, tous les articles du projet de loi restent en discussion. Au Sénat, 5 articles ont été adoptés sans modification, et 5 articles ont été modifiés.

Je rappelle qu'une commission mixte paritaire (CMP) peut, sur chaque article restant en discussion, choisir la rédaction de l'une ou l'autre des deux assemblées, ou retenir une rédaction de compromis, proposée par les rapporteurs ou tout autre membre de la commission.

Le rapporteur de la dernière assemblée saisie, c'est-à-dire le rapporteur général du Sénat, va présenter les conclusions de ses travaux, mais je cède d'abord la parole au vice-président de notre CMP.

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – Une nouvelle fois, l'Assemblée nationale a rejeté un texte, que le Sénat a ensuite adopté en y apportant des modifications. Comme le passé l'a déjà prouvé, cela n'est pas un obstacle à l'élaboration d'un texte de compromis par la CMP. Les rapporteurs feront des propositions ; j'en ferai également, notamment concernant les dépenses des collectivités territoriales liées aux primes Ségur accordées aux soignants.

Mme Christine Lavarde, rapporteur pour le Sénat. – Mes premiers remerciements s'adressent à Philippe Juvin, avec qui j'ai mené les travaux préparatoires de cette CMP dont nous espérons qu'elle sera conclusive. Comme cela vient d'être rappelé, l'Assemblée nationale n'ayant pas voté le projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG) pour 2026, le Sénat a travaillé sur la copie initiale du Gouvernement.

L'objet de notre CMP n'est pas de refaire les débats. Nous partageons le constat que, à la différence de l'année 2025, ce PLFG acte l'échec de la politique budgétaire du Gouvernement. Nous observons une aggravation du déficit, qui passe de 5 % à 5,4 % en loi de finances de fin de gestion.

Le Sénat a validé certains mouvements de crédits proposés, et a adopté ce texte. Il s'agit d'un texte de constatation ; son vote ne correspond en aucun cas à une validation politique de l'action menée en 2026. Le Sénat a adopté 40 amendements, sachant qu'un certain nombre étaient identiques, et cela inclut deux amendements de coordination du Gouvernement en fin d'examen.

À l'issue de l'examen, le solde budgétaire est dégradé de 390 millions d'euros par rapport au texte initial, et ce pour divers motifs. Un montant significatif, notamment 151 millions d'euros corrigeant une erreur matérielle au niveau du compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », repose sur le Gouvernement.

Le Sénat a aussi adopté des amendements coûteux, déposés ou soutenus par le Gouvernement : ils portaient, entre autres, sur les agriculteurs, le gazole non routier (GNR), la lutte contre le narcotrafic, l'acquisition d'hélicoptères pour la gendarmerie. Je note, à cet égard, que le Gouvernement est lui-même responsable d'une partie de la dégradation votée par le Sénat.

Le Sénat a décidé d'augmenter les autorisations d'engagement (AE) du programme 123 « Conditions de vie outre-mer », notamment pour répondre aux demandes en matière de logement social. Nous avons constaté une forte réduction des AE sur la mission « Outre-mer », aussi bien en 2026 qu'en 2027. C'est la raison pour laquelle le Sénat a décidé de voter ces crédits. Il s'agira de déterminer la hausse raisonnable pour un texte promulgué au milieu du mois de décembre.

Enfin, le Sénat a maintenu le plafond des taxes affectées aux chambres de commerce et d'industrie (CCI) inscrit dans la loi de finances initiale (LFI). Ce plafond était déjà inférieur à la trajectoire contractualisée entre l'État et les CCI.

Le Sénat est attaché à l'affectation d'une partie des quotas carbone aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM) en zone rurale. La manière dont ces crédits ont été distribués en 2026 était différente de celle de 2025, avec, cette année, un effet de levier plus important pour les AOM bénéficiaires de la mesure.

À l'issue de nos travaux, la prévision de solde public pour 2026 demeure à 5,4 %. Nous devons conserver cet objectif aujourd'hui. Depuis les votes du Sénat, nous avons travaillé avec Philippe Juvin pour parvenir à un texte commun, qu'il va présenter maintenant.

M. Philippe Juvin, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Je remercie Christine Lavarde, avec qui j'ai travaillé sur ce texte. Je vais vous présenter les principales conclusions de ce travail en commun, qui prennent en compte les apports du Sénat, tout en répondant à un certain nombre de préoccupations exprimées lors des débats à l'Assemblée nationale.

Le PLFG tire les conséquences de l'exécution budgétaire. Comme l'a indiqué Christine Lavarde, il acte la dégradation de la prévision de déficit, désormais établie à 5,4 points de PIB. Nous tentons de préserver cet objectif dans notre proposition de compromis qui inclut des rectifications de prévisions de recettes et de dépenses provenant du Gouvernement.

À l'article 1er, qui porte sur les ajustements de dispositions relatives à l'affectation des ressources à des tiers, nous proposons de supprimer la baisse du plafond de 25 millions d'euros de la taxe pour frais de chambre allouée à CCI France ; il s'agit d'une préoccupation exprimée par nos deux assemblées.

Par ailleurs, nous proposons également de supprimer la disposition qui prive les AOM de l'affectation de 100 millions d'euros de recettes issues des enchères de quotas carbone. Il s'agit d'un point important pour le Sénat, qui répond également à la préoccupation de plusieurs groupes à l'Assemblée nationale.

Ces deux modifications conduisent à diminuer les recettes du budget de l'État de 125 millions d'euros.

À l'article 2, nous procédons à une rectification de l'ordre de 300 000 euros du montant des recettes affectées à la première section du CAS « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ». Nous intégrons également la rectification, proposée par le Gouvernement, d'une erreur sur les recettes de la deuxième section. Nous revenons ainsi sur la révision à la hausse de 151 millions d'euros prévue à tort par le texte déposé.

En termes de recettes, nous tenons également compte du versement, annoncé par le Gouvernement, d'un reliquat de fonds de Bpifrance d'un montant de 19 millions d'euros.

Concernant le budget général de l'État, les crédits augmenteront de 301 millions d'euros en AE et de 161 millions d'euros en crédits de paiement (CP).

Sur la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », trois modifications sont issues d'amendements adoptés aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat : 24 millions d'euros pour les aides à l'achat du GNR ; 10 millions d'euros pour l'arrachage des vignes ; et 3 millions d'euros pour la gestion des forêts. S'y ajoutent 10 millions d'euros pour le soutien à la production de sucre en outre-mer et 6 millions d'euros pour le fonds hydraulique agricole.

Sur la mission « Cohésion des territoires », nous proposons de retenir un amendement adopté par l'Assemblée nationale, qui augmentera les CP du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) à hauteur de 9 millions d'euros, ainsi que deux amendements spécifiques à l'outre-mer pour le financement de la lutte contre les sargasses et du plan « Chlordécone », pour un total de 2,4 millions d'euros en AE et de 1,9 million d'euros en CP. Ces points relèvent de l'urgence pour les territoires concernés.

Sur la mission « Crédits non répartis », un amendement adopté par le Sénat et discuté par l'Assemblée nationale vise à étendre la prime spécifique d'installation aux fonctionnaires de l'État originaires de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna, pour 0,2 million d'euros.

Concernant la mission « Écologie, développement et mobilité durables », est retenu l'amendement du Gouvernement relatif aux aides à l'achat de carburant pour les pêcheurs, soit 8 millions d'euros en AE.

Sur la mission « Économie », nous proposons un amendement adopté par le Sénat soutenant à hauteur de 19 millions d'euros les petites entreprises touchées par les dégradations des 17 et 18 octobre derniers, ainsi qu'un amendement plus technique tirant les conséquences d'une sous-exécution des crédits du plan France Très Haut Débit, de l'ordre de 40 millions d'euros.

Pour la mission « Gestion des finances publiques », nous proposons d'inscrire l'amendement adopté à l'Assemblée nationale et au Sénat visant à augmenter les moyens de la douane en outre-mer, notamment pour lutter contre le narcotrafic, à hauteur de 30 millions d'euros.

Pour la mission « Outre-mer », au-delà de l'amendement du Gouvernement tirant les conséquences de l'actualisation des prévisions relatives aux exonérations de cotisations dites « LODEOM » (loi du 27 mai

2009 pour le développement économique des outre-mer), à hauteur de 21 millions d'euros, il a paru nécessaire de prévoir des crédits pour le logement en outre-mer.

Le sujet a été longuement débattu tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Sur cette ligne budgétaire unique (LBU), nous proposons 50 millions d'euros en AE pour revenir sur une partie des annulations prévues dans le texte initial et pour permettre à un certain nombre de projets locaux d'avancer, ainsi que 300 000 euros en AE pour les Jeux du Pacifique, dont chacun comprend l'importance pour nos territoires ultramarins.

Sur la mission « Régimes sociaux et de retraite », un amendement des rapporteurs tire les conséquences d'une sous-exécution des crédits de l'Établissement national des invalides de la marine (Enim), à hauteur de 46 millions d'euros.

Sur la mission « Sécurités », conformément à un amendement du Gouvernement adopté au Sénat, sont prévus la reconstitution et le renouvellement d'équipements de la police nationale, à hauteur de 8 millions d'euros. Un autre amendement du Sénat prévoit 65 millions d'euros en AE pour l'achat de quatre hélicoptères destinés à la gendarmerie nationale.

Enfin, concernant la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », les prévisions de dépenses relatives à la prime d'activité, au revenu de solidarité active (RSA) et aux primes de fin d'année sont actualisées pour un total de 105,2 millions d'euros.

Les crédits des budgets annexes et des comptes spéciaux ne feront pas l'objet de propositions de modification.

Au total, nos propositions conduisent à une hausse du déficit de l'État de 286 millions d'euros par rapport au texte initial, dont 161 millions d'euros de dépenses supplémentaires et 125 millions d'euros de pertes de recettes. Je précise que 60 % des dépenses supplémentaires résultent d'amendements déposés par le Gouvernement, en particulier au titre des dépenses de guichet.

En intégrant les rectifications demandées par le Gouvernement sur les prévisions de recettes, le solde budgétaire de l'État se dégradera de 418 millions d'euros par rapport au texte initial. Il appartiendra au Gouvernement de préciser en comptabilité nationale l'effet en comptabilité nationale de ces évolutions lorsqu'il actualisera l'article liminaire. Le compromis proposé permet de ne pas creuser le déficit au-delà de 5,4 points de PIB.

EXAMEN DES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION

Article liminaire

L'article liminaire est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 1er

Mme Florence Blatrix Contat, sénatrice. – Le Sénat avait relevé le plafond du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), estimant que la prévision initiale du Gouvernement se situait en deçà des besoins liés notamment à l'immobilier et à la formation.

Le Sénat a également voté, me semble-t-il, un relèvement du plafond du Centre national de la musique (CNM) à hauteur de 4 millions d'euros. Ces amendements ont-ils été retenus ?

Mme Christine Lavarde, rapporteur pour le Sénat. – Concernant l'amendement relatif au CNFPT, le ministre de la fonction publique a confirmé que cet organisme n'aurait pas de difficultés jusqu'à la fin de l'année. Par ailleurs, sachant le niveau des plafonds en 2025 et 2026, il en a déjà été tenu compte pour 2027.

Concernant le CNM, tout opérateur souhaite voir ses crédits augmenter. Ici, en l'occurrence, il s'agirait d'un effet d'aubaine lié aux recettes exceptionnelles des concerts de Céline Dion. Au-delà de cet effet, il convient de s'interroger sur les dépenses engagées par ailleurs.

M. Denis Masséglia, député. – Je remercie les rapporteurs du Sénat et de l'Assemblée nationale pour la qualité des travaux réalisés et les propositions formulées.

Je partage l'avis de Mme Blatrix Contat concernant le CNM. Le secteur se taxe lui-même, à hauteur de 3,5 % du prix des billets. Si nous faisons un calcul rapide, pour 16 concerts de Céline Dion, avec 30 000 spectateurs et un billet moyen à 250 euros, nous parvenons à un peu plus de 100 millions d'euros, soit 4 millions d'euros de taxe. Je rappelle que 60 % de ces montants relèvent du droit de tirage, qui consiste en un reversement au secteur ; cela pourrait donc causer des difficultés au CNM pour financer ses propres missions.

Certes, les caisses sont vides et chaque euro compte, mais il s'agit d'une taxe affectée sectorielle. Je souhaite trouver un compromis visant à relever le plafond de 58 millions à 62 millions d'euros. Tel est le sens de ma proposition de rédaction. Pour rappel, le Sénat s'est prononcé en faveur de cette hausse de plafond, ainsi que la commission des finances de l'Assemblée nationale. Il me semble par conséquent qu'une majorité se dégage au sein du Parlement en faveur d'une telle évolution.

M. Philippe Juvin, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – L'amendement de M. Masséglia a été adopté en commission, mais rejeté en séance plénière. À ce titre, j'émets un avis défavorable.

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – J'avais soutenu cet amendement en commission ; je le soutiendrai donc ici.

La proposition de rédaction de M. Denis Masséglia n'est pas adoptée.

L'article 1er est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 2

L'article 2 est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 3

L'article 3 est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 4

L'article 4 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 5

M. Thierry Cozic, sénateur, président. – Nous allons examiner plus particulièrement les missions ayant fait l'objet d'un compromis entre les rapporteurs ou sur lesquelles portent des propositions de rédaction. Pour les autres, ce sont les crédits tels que proposés dans le texte initial du Gouvernement.

MISSION « AGRICULTURE, ALIMENTATION, FORÊT ET AFFAIRES RURALES »

La commission mixte paritaire adopte les crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », tels que modifiés par la proposition commune de rédaction des rapporteurs.

MISSION « COHÉSION DES TERRITOIRES »

La commission mixte paritaire adopte les crédits de la mission « Cohésion des territoires », tels que modifiés par la proposition commune de rédaction des rapporteurs.

MISSION « CRÉDITS NON RÉPARTIS »

La commission mixte paritaire adopte les crédits de la mission « Crédits non répartis », tels que modifiés par la proposition commune de rédaction des rapporteurs.

MISSION « ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ DURABLES »

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – La proposition de rédaction que je vous propose vise à abonder le fonds vert pour deux raisons liées à l'adaptation des établissements d'enseignement secondaire aux conséquences du changement climatique. D'une part, il s'agit de répondre aux revendications du mouvement lycéen et étudiant ; et d'autre part, il est nécessaire d'adapter un certain nombre d'établissements afin que nos enfants puissent suivre leurs cours dans des conditions plus favorables, en prévoyant notamment des dispositifs de rafraîchissement ou d'isolation.

M. Philippe Juvin, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Il s'agit, en effet, d'un sujet important. Il me semble toutefois que ces mesures peuvent être inscrites dans le cadre d'un projet de loi de finances (PLF) pour 2027. J'émets un avis défavorable.

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – J'ai mené, à l'Assemblée nationale, une mission d'information flash sur le coût des canicules, incendies et sécheresses. J'entends l'avis de Philippe Juvin, le problème étant que l'on ne trouve aucune trace de ces mesures dans le PLF. Je m'interroge sur la possibilité que ces modifications puissent intervenir dès l'année prochaine ; c'est la raison pour laquelle je présente cette proposition de rédaction dans le cadre du PLFG.

La proposition de rédaction de M. Éric Coquerel n'est pas adoptée.

La commission mixte paritaire adopte, sans modification, les crédits de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

MISSION « ÉCONOMIE »

La commission mixte paritaire adopte les crédits de la mission « Économie », tels que modifiés par la proposition commune de rédaction des rapporteurs.

MISSION « GESTION DES FINANCES PUBLIQUES »

La commission mixte paritaire adopte les crédits de la mission « Gestion des finances publiques », tels que modifiés par la proposition commune de rédaction des rapporteurs.

MISSION « OUTRE-MER »

M. Michel Canévet, sénateur. – Un amendement adopté par le Sénat visait à conforter l'engagement pris par le Premier ministre avec la délégation de Nouvelle-Calédonie d'octroyer 61 millions d'euros dans le cadre du PLFG pour 2026 ; je déplore son absence dans le compromis.

M. Christian Baptiste, député. – Comme vous l'avez évoqué, les AE de la mission ont diminué ces deux dernières années. Le montant proposé par les rapporteurs de 50 millions est très insuffisant ; je propose de le porter à 85 millions d'euros. Si ce crédit est notifié avant la fin de l'année 2026, près de 4 000 logements pourront en bénéficier.

M. Pascal Savoldelli, sénateur. – Au Sénat, des amendements identiques ont été déposés par deux groupes différents n'ayant pas le même avis sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie. Le 3 septembre dernier, le Gouvernement avait annoncé une enveloppe de 61 millions d'euros pour la Nouvelle-Calédonie, soit 11 millions d'euros pour finir l'année et 50 millions d'euros pour 2027.

Le budget sera décidé dans les prochaines semaines. Il convient de mettre le Gouvernement devant ses responsabilités ; un engagement pris doit être tenu. Cela s'ajouterait à environ 1,6 milliard d'euros de prêts déjà garantis par l'État. Il doit être possible de passer d'une avance à une subvention ; ce serait faire preuve d'esprit de responsabilité.

M. Denis Masséglia, député. – J'ai déposé une proposition de rédaction visant à accompagner Wallis-et-Futuna dans l'installation d'un câble sous-marin. J'observe cependant que les rapporteurs proposent 300 000 euros pour les jeux du Pacifique. Il s'agit d'une belle avancée, qui répond aux besoins formulés par mon collègue député Mikaele Seo. En responsabilité, pour éviter une augmentation du déficit, je retire ma proposition de rédaction.

La proposition de rédaction de M. Denis Masséglia est retirée.

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – L'amendement de M. Xowie, évoqué par M. Savoldelli, prévoit une subvention, et non un prêt. J'ai reçu une demande identique de M. Tjibaou. Je soutiens cette proposition, tout en m'interrogeant sur la manière dont elle peut se concrétiser.

Mme Christine Lavarde, rapporteur pour le Sénat. – Nous avons discuté de cette question de la Nouvelle-Calédonie pendant nos travaux. Je note une incompréhension concernant la modalité de versement de ces 61 millions d'euros effectivement promis au mois de septembre dernier. La question est de savoir s'il s'agit d'une subvention ou d'une avance remboursable. Tant que cette modalité de versement n'est pas clarifiée, il est difficile d'identifier le bon vecteur. Une avance remboursable est conditionnée à la mise en œuvre de réformes qui, à ce stade, n'ont pas été

réalisées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. J'ignore si le rapporteur Juvin dispose d'autres informations.

M. Philippe Juvin, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Le soutien de 61 millions d'euros est prévu par le Gouvernement sous forme d'avance remboursable, et non de subvention, dans le cadre de l'accord politique. Les crédits sont inscrits dans la mission « Outre-mer ». Dès lors, je ne vois pas l'intérêt d'inscrire des crédits supplémentaires dans le PLFG.

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – Je note que le groupe de contact transpartisan à l'Assemblée nationale s'est prononcé en faveur d'une subvention. Si je comprends bien le rapporteur du Sénat, il ne s'agit pas d'une opposition de principe, d'autant que l'amendement a été adopté. Le rapporteur de l'Assemblée nationale donne, de son côté, une autre réponse. Il s'agit de clarifier cette situation, car il y a urgence.

M. Vincent Capo-Canellas, sénateur. – Mon collègue Georges Naturel a en effet déposé un amendement sur ce sujet, que le Sénat a adopté. Ces crédits sont indispensables pour assurer le financement du régime d'assurance maladie et le versement des pensions de retraite en décembre et janvier, dans l'attente du PLF pour 2027. Selon les informations communiquées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'État lui a transmis un projet de convention prévoyant le versement de ces 61 millions d'euros sous forme d'avance remboursable. Même si le remboursement est différé à 2028, cette avance porte néanmoins intérêt au taux des titres d'État de maturité équivalente majoré de 5 points de base. En résumé, cela ne me paraît pas la solution la plus confortable.

M. Jean-Paul Mattei, député. – D'un point de budgétaire, une subvention n'a rien à voir avec une avance remboursable. Nous nous inscrivions dans une réflexion globale par rapport à la Nouvelle-Calédonie. En passant de l'une à l'autre, nous changerions la nature du vecteur, et je n'y suis pas favorable.

M. Philippe Juvin, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Pour lever toute ambiguïté, Christine Lavarde et moi-même disons exactement la même chose. Il ne s'agit pas d'une ouverture de crédits ; ces derniers sont bien inscrits dans la mission.

La seule question est de savoir s'il s'agit d'une avance remboursable ou d'une subvention. L'accord politique prévoit une avance remboursable. Or, par cet amendement, un certain nombre de parlementaires souhaitent transformer l'avance remboursable en subvention. Comme l'indique M. Mattei, cela change la nature de l'équilibre général. C'est pour cette raison que nous n'avons pas retenu cet amendement, aussi intéressant et légitime soit-il, dans notre compromis.

M. Pascal Savoldelli, sénateur. – Nous savons bien la différence entre un prêt d'avance et une subvention. Ne nous trompons pas de débat, je souhaite simplement que le Gouvernement tienne les engagements qu'il

prend ! J'ai sous les yeux le communiqué de presse du Premier ministre du 3 septembre dernier. Celui-ci mentionne une enveloppe de 11 millions d'euros dans le cadre du PLFG pour 2026 destinée à couvrir les besoins de la fin de l'année, puis une enveloppe de 50 millions d'euros pour entamer l'exercice 2027, qui seront débloqués grâce à ce même texte. En tant que parlementaire, j'estime être le garant du respect des engagements pris par le Gouvernement.

M. Thierry Cozic, sénateur, président. – Je suis saisi de deux propositions de rédaction. La première, déposée par Mme Estelle Mercier et M. Christian Baptiste, concerne les 85 millions d'euros déjà évoqués pour le logement. La proposition de rédaction n° 2 est une proposition de repli à 70 millions d'euros.

M. Christian Baptiste, député. – Les AE de la LBU pour le logement social dans nos territoires ont fortement diminué ces deux dernières années. Près de 55 % de ces AE n'ont pas été notifiés dans un premier temps, puis ont été annulés. Nous demandons 85 millions d'euros, ce qui permettrait de traiter 3 952 dossiers et d'engager 776 millions d'euros de travaux. Comme je l'ai garanti à Bercy, dès lors que ces AE seront prises en considération dans le PLFG, et surtout qu'elles seront notifiées d'ici la fin du mois novembre ou le début du mois de décembre, les opérateurs pourront traiter ces dossiers et répondre ainsi à une attente pressante.

Nous savons que les entreprises de bâtiment et travaux publics (BTP) sont en crise dans nos territoires. Aujourd'hui, même la Guadeloupe est bloquée en raison de ces difficultés. Les entreprises ont besoin de cet engagement de l'État.

La seconde proposition de rédaction prévoit 70 millions d'euros, c'est vraiment un minimum, car le besoin réel est estimé à 85 millions d'euros.

M. Philippe Juvin, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Avec Christine Lavarde, nous avons fait une proposition de compromis à hauteur de 50 millions d'euros. Je suis ouvert à l'idée d'un accord politique sur votre amendement de repli à 70 millions d'euros.

Mme Christine Lavarde, rapporteur pour le Sénat. – Avec Philippe Juvin, nous avons constaté une forte diminution des AE de la mission « Outre-mer » en 2026 comme en 2027. Nous avons entendu les propos de nos différents collègues ultramarins, indiquant que des projets de logement peuvent se trouver rapidement engagés dès lors que des AE seraient débloquées. Nous avions retenu la somme de 50 millions d'euros, mais j'entends que la CMP pourrait retenir les 70 millions d'euros proposés par M. Baptiste.

La proposition de rédaction n° 1 de Mme Estelle Mercier et de M. Christian Baptiste n'est pas adoptée.

La proposition de rédaction n° 2 de Mme Estelle Mercier et de M. Christian Baptiste est adoptée.

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – Afin que nous tranchions par le vote le débat abordé précédemment sur la question d'une subvention ou d'une avance, je souhaite reprendre pour la CMP les amendements de M. Xowie et de M. Naturel. Ceux-ci ne changent pas les sommes, mais précisent qu'il s'agit d'une subvention et non d'une avance remboursable.

La proposition de rédaction de M. Éric Coquerel est adoptée.

La commission mixte paritaire adopte, ainsi modifiés, les crédits de la mission « Outre-mer ».

MISSION « RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR »

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – J'ai déposé cinq propositions de rédaction sur cette mission. Face aux revendications des lycéens et des étudiants, le Gouvernement a d'abord envisagé d'introduire les mesures annoncées dans le projet de loi de finances pour 2027, avant d'évoquer un projet de loi de finances rectificative. Pour ma part, je propose de les financer dans le PLFG, en procédant à des reports de crédits une fois le PLF adopté.

Les propositions de rédaction de M. Éric Coquerel ne sont pas adoptées.

La commission mixte paritaire adopte, sans modification, les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

MISSION « RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE »

La commission mixte paritaire adopte les crédits de la mission « Régimes sociaux et de retraite », tels que modifiés par la proposition commune de rédaction des rapporteurs.

MISSION « RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – La mesure que je vais vous présenter au travers de ma proposition de rédaction a jusqu'à présent toujours été adoptée. Vous le savez, les personnels soignants des centres municipaux de santé demeurent les grands oubliés du Ségur de la santé. Voilà quatre ans, j'avais obtenu du Premier ministre Gabriel Attal la création d'une dotation spécifique et fléchée à destination des communes dotées d'un centre municipal de santé, afin de permettre au personnel soignant de percevoir, lui aussi, la revalorisation salariale. Le décret de répartition pour 2025 vient d'être publié, cette dotation devrait être prochainement versée à toutes les communes concernées. J'avais espéré un mécanisme

pérenne, mais comme rien n'a été fait, je souhaite la reconduction de cette compensation à hauteur de 8 millions d'euros pour la dernière année du mandat présidentiel.

M. Philippe Juvin, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Cette proposition de rédaction n'entre pas dans le champ du compromis auquel sont parvenus les deux rapporteurs. Toutefois, à titre personnel, et en tant que médecin, je la soutiendrai, car cet oubli risque de mettre en difficulté les dispensaires municipaux face aux autres établissements de santé.

La proposition de rédaction de M. Éric Coquerel est adoptée.

La commission mixte paritaire adopte, ainsi modifiés, les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

MISSION « SÉCURITÉS »

M. Éric Coquerel, député, vice-président. – Ma proposition de rédaction, visant à ouvrir 6 millions d'euros à cette mission, est issue des conclusions de la mission flash que j'ai conduite. L'an dernier, un A400M a été utilisé pour lutter contre les incendies de forêt en Gironde, mais Airbus a dû recourir à un kit de largage espagnol. Airbus demande donc à l'État une commande de deux kits de largage au moins avant la fin de l'année. Alors que le Premier ministre et le ministre Nunez, que j'avais alertés, m'avaient assuré qu'une commande allait être passée, Airbus m'a indiqué que le dossier était toujours au stade des discussions. C'est pourquoi je propose d'inscrire dès à présent ces crédits dans le PLFG pour être certain que la commande sera passée d'ici à la fin de l'année.

La proposition de rédaction de M. Éric Coquerel n'est pas adoptée.

La commission mixte paritaire adopte, sans modification, les crédits de la mission « Sécurités ».

M. Thierry Cozic, sénateur, président. – Eu égard à l'adoption des propositions de rédaction, je vous propose de réserver le vote de l'article 5.

Le vote de l'article 5 est réservé.

Article 6

L'article 6 est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 7

L'article 7 est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 8

L'article 8 est adopté dans la rédaction du Sénat.

Article 9

L'article 9 est adopté dans la rédaction du Sénat.

La réunion, suspendue à 18 h 10, est reprise à 18 h20.

Article 5 (précédemment réservé)

L'article 5 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

La commission mixte paritaire adopte, ainsi rédigées, l'ensemble des dispositions du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2026.

TABLEAU COMPARATIF

Consultable uniquement au format pdf

TABLEAU COMPARATIF

___

Texte du projet de loi rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture

___

Projet de loi de finances de fin de gestion pour 2026

Article liminaire

Les prévisions de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques, les prévisions de solde par sous-secteur, la prévision, déclinée par sous-secteur d'administration publique, de l'objectif d'évolution en volume et la prévision en milliards d'euros courants des dépenses ~~d~~'administrations publiques, les prévisions de prélèvements obligatoires, de dépenses et d'endettement de l'ensemble des administrations publiques pour l'année 2026, les prévisions pour 2026 de ces mêmes agrégats ~~de la loi~~ de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027~~,~~ ainsi que les données d'exécution pour l'année 2025 s'établissent comme suit :

~~*(En % du PIB sauf mention contraire)*~~

	~~**Projet de loi de finances de fin de gestion pour 2026**~~		~~**LPFP 2023-2027***~~
	2025	**2026**	**2026**
Ensemble des administrations publiques			
~~Solde structurel (1).....~~	-5,2	-5,1	-2,9
~~Solde conjoncturel (2).....~~	0,1	-0,3	-0,2
~~Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3).....~~	0,0	0,0	0,0
~~Solde effectif (1 + 2 + 3).....~~	-5,1	-5,4	-3,2
Dette au sens de Maastricht.	115,7	119,4	109,1
~~Taux de prélèvements obligatoires (y.c UE nets des CI).....~~	43,6	43,9	44,4
~~Dépense publique (hors CI).~~	56,6	57,2	54,4

Texte adopté par le Sénat en première lecture

___

Projet de loi de finances de fin de gestion pour 2026

Article liminaire

Les prévisions de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques, les prévisions de solde par sous-secteur, la prévision, déclinée par sous-secteur d'administration publique, de l'objectif d'évolution en volume et la prévision en milliards d'euros courants des dépenses des administrations publiques, les prévisions de prélèvements obligatoires, de dépenses et d'endettement de l'ensemble des administrations publiques pour l'année 2026, les prévisions pour 2026 de ces mêmes agrégats selon la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ainsi que les données d'exécution pour l'année 2025 s'établissent comme suit : ①

(En % du produit intérieur brut, sauf mention contraire) ②

	Loi de finances de fin de gestion pour 2026		**LPFP 2023-2027**
	2025	**2026**	**2026**
Ensemble des administrations publiques			
Solde structurel [1].....	-5,2	-5,1	-2,9
Solde conjoncturel [2]	0,1	-0,3	-0,2
Solde des mesures ponctuelles et temporaires [3].....	0,0	0,0	0,0
Solde effectif [1 + 2 + 3]	-5,1	-5,4	-3,2
Solde effectif (en milliards d'euros) (ligne nouvelle)	-151,6	-166,1	-97,6
Dette au sens de Maastricht.....	115,7	119,4	109,1
Taux de prélèvements obligatoires (y compris Union européenne, nets des crédits d'impôt).....	43,6	43,9	44,4

Texte du projet de loi rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture			
~~Dépense publique (hors CI, en Md€)~~	~~1694~~	~~1744~~	~~1705~~
~~Évolution de la dépense publique hors CI en volume (%)1~~	1,6	0,9	0,5
~~Principales dépenses d'investissement (en Md€)2~~	26	34	35
Administrations publiques centrales			
Solde	-4,4	-4,9	-4,2
~~Dépense publique (hors CI, en Md€)~~	661	693	678
~~Évolution de la dépense publique en volume (%)3~~	0,9	3,2	1,5
Administrations publiques locales			
Solde	-0,5	-0,4	0,2
~~Dépense publique (hors CI, en Md€)~~	335	336	329
~~Évolution de la dépense publique hors CI en volume (%)3~~	1,0	-2,0	-1,9
Administrations de sécurité sociale			
Solde	-0,2	-0,2	0,9
~~Dépense publique (hors CI, en Md€)~~	803	823	798
~~Évolution de la dépense publique hors CI en volume (%)3~~	2,4	0,3	0,7

Texte adopté par le Sénat en première lecture			
Dépense publique (hors crédits d'impôt)	56,6	57,2	54,4
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	1 694	1 744	1 705
Évolution de la dépense publique hors crédits d'impôt en volume (en %) (1)	1,6	0,9	0,5
Principales dépenses d'investissement (en milliards d'euros) (2)	26	34	35
Administrations publiques centrales			
Solde	-4,4	-4,9	-4,2
Solde (en milliards d'euros) (ligne nouvelle)	-130,3	-149,6	-128,1
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	661	693	678
Évolution de la dépense publique en volume (en %) (3)	0,9	3,2	1,5
Administrations publiques locales			
Solde	-0,5	-0,4	0,2
Solde (en milliards d'euros) (ligne nouvelle)	-15,6	-11,8	6,1
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	335	336	329
Évolution de la dépense publique hors crédits d'impôt en volume (en %) (3)	1,0	-2,0	-1,9
Administrations de sécurité sociale			
Solde	-0,2	-0,2	0,9
Solde (en milliards d'euros) (ligne nouvelle)	-5,8	-4,8	27,5
Dépense publique (hors crédits d'impôt, en milliards d'euros)	803	823	798
Évolution de la dépense publique hors crédits d'impôt en volume (en %) (3)	2,4	0,3	0,7

Texte du projet de loi rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture	Texte adopté par le Sénat en première lecture
~~*Les chiffres en comptabilité nationale relatifs au projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG) pour 2026 se réfèrent, pour 2025, au compte publié par l'Insee en comptabilité nationale en base 2020, et, pour 2026, aux prévisions du Gouvernement dans la même base. Les prévisions relatives à la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 en comptabilité nationale, antérieures au changement de base des comptes nationaux français, étaient relatives à la base antérieure des comptes nationaux, la base 2014.*~~ ~~*Les prévisions relatives à la LPFP pour les années 2023 à 2027 en comptabilité nationale, antérieures au changement de base des comptes nationaux français, étaient relatives à la base antérieure des comptes nationaux, la base 2014. Le passage des comptes nationaux en base 2020, opéré par l'Insee sous le contrôle d'Eurostat, a significativement affecté les ratios de finances publiques et la comparabilité des exercices. La sortie de l'Établissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (ERAFP), structurellement excédentaire, du champ des administrations publiques a conduit à une dégradation du déficit public d'environ 2,6 Md€ en 2023. Par ailleurs, des changements méthodologiques affectant significativement les ratios de finances publiques ont entraîné un niveau nettement plus élevé des dépenses publiques et des recettes hors prélèvements obligatoires sans impact sur le solde.*~~ ~~*Deux principaux effets expliquent cette augmentation : (a) l'intégration du compte complet de SNCF Réseau (dont seul le solde était retracé précédemment) pour 10 Md€ environ de hausse des recettes hors prélèvements obligatoires et des dépenses en 2023 et (b) un nouveau traitement des corrections liées à la recherche et développement pour 4 Md€ environ de hausse des recettes hors prélèvements obligatoires et des dépenses. Ainsi, s'agissant tout particulièrement de la dépense, les effets du changement de base contribuent largement aux écarts importants sur le montant en milliards d'euros et sur la part dans le PIB de la dépense publique.*~~ ~~*Le scénario potentiel retenu dans ce PLFG a évolué depuis la LPFP pour les années 2023 à 2027 afin de tirer les conséquences des révisions de la chronique de PIB opérées par l'Insee depuis l'adoption de la LPFP. La croissance du PIB ayant été revue à la hausse sur les années antérieures à 2024, le diagnostic sur la capacité de rebond de l'économie française sur la suite de la période a été révisé. Par ailleurs, la croissance potentielle est désormais estimée à 1,20 % par an en 2025 et 2026, contre 1,35 % chaque année dans la LPFP.*~~ ~~** Loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.*~~ ~~*1A champ constant.*~~ ~~*2Au sens du rapport annexé au projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.*~~ ~~*3A champ constant, hors transferts entre administrations publiques.*~~	*Les chiffres en comptabilité nationale relatifs à la loi de finances de fin de gestion pour 2026 se réfèrent, pour 2025, au compte publié par l'INSEE en comptabilité nationale en base 2020 et, pour 2026, aux prévisions du Gouvernement dans la même base. Les prévisions relatives à la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 en comptabilité nationale, antérieures au changement de base des comptes nationaux français, étaient relatives à la base antérieure des comptes nationaux, la base 2014. Le passage des comptes nationaux en base 2020, opéré par l'INSEE sous le contrôle d'Eurostat, a significativement affecté les ratios de finances publiques et la comparabilité des exercices. La sortie de l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP), structurellement excédentaire, du champ des administrations publiques a conduit à une dégradation du déficit public d'environ 2,6 milliards d'euros en 2023. Par ailleurs, des changements méthodologiques affectant significativement les ratios de finances publiques ont entraîné un niveau nettement plus élevé des dépenses publiques et des recettes hors prélèvements obligatoires, sans impact sur le solde.* *Deux principaux effets expliquent cette augmentation :* *- l'intégration du compte complet de SNCF Réseau (dont seul le solde était retracé précédemment) pour 10 milliards d'euros environ de hausse des recettes hors prélèvements obligatoires et des dépenses en 2023 ;* *- un nouveau traitement des corrections liées à la recherche et développement pour 4 milliards d'euros environ de hausse des recettes hors prélèvements obligatoires et des dépenses.* *Ainsi, s'agissant tout particulièrement de la dépense, les effets du changement de base contribuent largement aux écarts importants sur le montant en milliards d'euros et sur la part dans le produit intérieur brut de la dépense publique.* *Le scénario potentiel retenu dans la présente loi de finances de fin de gestion a évolué depuis la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 précitée pour les années 2023 à 2027 afin de tirer les conséquences des révisions de la chronique de produit intérieur brut opérées par l'INSEE depuis l'adoption de cette même loi. La croissance du produit intérieur brut ayant été revue à la hausse sur les années antérieures à 2024, le diagnostic sur la capacité de rebond de l'économie française sur la suite de la période a été révisé. Par ailleurs, la croissance potentielle est désormais estimée à 1,20 % par an en 2025 et 2026, contre 1,35 % chaque année dans ladite loi.* *(1) À champ constant.* *(2) Au sens du rapport annexé à la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.* *(3) À champ constant, hors transferts entre administrations publiques.*

Texte du projet de loi rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture	Texte adopté par le Sénat en première lecture	
	Amdts n° 1, n° COORD-1	
PREMIÈRE PARTIE **CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER**	PREMIÈRE PARTIE **CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER**	
TITRE I^ER^ **DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES**	**TITRE I^ER^** **DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES**	
Article 1^er^	**Article 1^er^**	
I. – Le tableau du I de l'article 135 de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 est ainsi modifié :	I. – Le tableau du second alinéa du I de l'article 135 de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 est ainsi modifié :	①
1° ~~À~~ l'avant-dernière colonne :	1° L'avant-dernière colonne est ainsi modifiée :	②
a) À la ligne ~~trois~~, le montant : « 1 469 455 925 » est remplacé par le montant : « 1 211 455 925 » ;	*a)* À la ligne 3, le montant : « 1 469 455 925 » est remplacé par le montant : « 1 211 455 925 » ;	③
b) À la ligne ~~vingt-quatre~~, le montant : « 4 400 000 » est remplacé par le montant : « 8 800 000 » ;	*b)* À la ligne 24, le montant : « 4 400 000 » est remplacé par le montant : « 8 800 000 » ;	④
	b bis) *(nouveau)* À la ligne 48, le montant : « 413 018 054 » est remplacé par le montant : « 443 250 000 » ;	⑤
	Amdts n° 11 rect. quater, n° 86	
c) À la ligne ~~cent un~~, le montant : « 95 013 716 » est remplacé par le montant : « 99 436 874 » ;	*c)* À la ligne 101, le montant : « 95 013 716 » est remplacé par le montant : « 99 436 874 » ;	⑥
d) À la ligne ~~cent vingt-huit~~, le montant : « 86 198 112 » est remplacé par le montant : « 89 819 056 » ;	*d)* À la ligne 128, le montant : « 86 198 112 » est remplacé par le montant : « 89 819 056 » ;	⑦
2° ~~À~~ la dernière colonne :	2° La dernière colonne est ainsi modifiée :	⑧
a) À la ligne ~~trois~~, le montant : « 1 469 455 925 » est remplacé par le montant : « 1 211 455 925 » ;	*a)* À la ligne 3, le montant : « 1 469 455 925 » est remplacé par le montant : « 1 211 455 925 » ;	⑨

Texte du projet de loi rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture	Texte adopté par le Sénat en première lecture	
b) À la ligne ~~vingt-quatre~~, le montant : « 4 620 000 » est remplacé par le montant : « 9 200 000 » ;	*b)* À la ligne 24, le montant : « 4 620 000 » est remplacé par le montant : « 9 200 000 » ;	⑩
c) ~~À la ligne quarante, le montant : « 235 117 000 » est remplacé par le montant : « 210 117 000 » ;~~	*c)* ***(Supprimé)***	⑪
	Amdts n° 7, n° 14, n° 26, n° 27 rect., n° 83 rect. quater, n° 106 rect. bis	
	c bis*) (nouveau)* À la ligne 48, le montant : « 396 980 060 » est remplacé par le montant : « 427 212 006 » ;	⑫
	Amdts n° 11 rect. quater, n° 86	
	c ter*) (nouveau)* À la ligne 63, le montant : « 58 000 000 » est remplacé par le montant : « 62 000 000 » ;	⑬
	Amdts n° 3 rect. bis, n° 4 rect. quater, n° 9	
d) À la ligne ~~cent un~~, le montant : « 99 260 726 » est remplacé par le montant : « 99 436 874 » ;	*d)* À la ligne 101, le montant : « 99 260 726 » est remplacé par le montant : « 99 436 874 » ;	⑭
e) À la ligne ~~cent vingt-huit~~, le montant : « 90 508 018 » est remplacé par le montant : « 70 508 018 ».	*e)* À la ligne 128, le montant : « 90 508 018 » est remplacé par le montant : « 70 508 018 ».	⑮
II. – ~~Au 2°~~ du 1 du VI de l'article 46 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006~~, la deuxième phrase est remplacée par les dispositions suivantes :~~ « En 2026, cette fraction s'élève à 3 869 365 526 euros. »	II. – La deuxième phrase du 2° du 1 du VI de l'article 46 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 est ainsi rédigée : « En 2026, cette fraction s'élève à 3 869 365 526 euros. »	⑯
III. – ~~L'article 43 de la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 est ainsi modifié :~~	III. – ***(Supprimé)***	⑰
	Amdts n° 2, n° 29, n° 40, n° 107 rect. bis, n° 69 rect., n° 104 rect.	
~~1° Au I, les mots : « , sous réserve du I *ter* du présent article, » sont supprimés ;~~		
~~2° Le I *ter* est abrogé.~~		
	IV *(nouveau)*. – La perte de recettes résultant pour l'État du *c ter* du I du présent article est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^er^ du livre III du code des impositions sur les biens et services.	⑱

Texte du projet de loi rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture	Texte adopté par le Sénat en première lecture	
	Amdts n° 3 rect. bis, n° 4 rect. quater, n° 9	
Article 2	**Article 2**	
~~Pour l'année 2026, les montants de 514,65 millions d'euros et 344,65 millions d'euros mentionnés au~~ premier alinéa du II de l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 ~~sont ramenés respectivement à 494,65 millions d'euros et 324,65 millions d'euros.~~	I *(nouveau)*. – Le premier alinéa du II de l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 est ainsi modifié :	①
	Amdt n° 99	
	1° À la fin de la première phrase, le montant : « 514,65 millions d'euros » est remplacé par le montant : « 514,34 millions d'euros » ;	②
	Amdt n° 99	
	2° À la seconde phrase, le montant : « 344,65 millions d'euros » est remplacé par le montant : « 344,34 millions d'euros ».	③
	Amdt n° 99	
	II. – Pour l'année 2026, les montants de 514,34 millions d'euros et 344,34 millions d'euros mentionnés au premier alinéa du II de l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 sont ramenés respectivement à 494,34 millions d'euros et à 324,34 millions d'euros.	④
	Amdt n° 99	
Pour la même année 2026, le solde du produit mentionné au second alinéa du ~~II de ce même article~~ est diminué de 20 millions d'euros avant son affectation aux organismes mentionnés ~~à cet~~ alinéa et est reversé au budget général.	Pour la même année 2026, le solde du produit mentionné au second alinéa du même II est diminué de 20 millions d'euros avant son affectation aux organismes mentionnés au même second alinéa et est reversé au budget général.	⑤
Article 3	**Article 3**	
Le montant de la fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée affectée, au titre de l'année 2026, à la branche mentionnée au 1° de l'article L. 200-2 du code de la sécurité sociale en application du *a* du 9° de l'article L. 131-8 du même code est minoré de 739 millions d'euros en 2026.	Le montant de la fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée affectée, au titre de l'année 2026, à la branche mentionnée au 1° de l'article L. 200-2 du code de la sécurité sociale, en application du *a* du 9° de l'article L. 131-8 du même code, est minoré de 739 millions d'euros en 2026.	

TITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Article 4

I. – Pour 2026, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

(en millions d'euros)*

	~~Ressources (1) dont fonctionnement (2) dont investissement (3)~~			~~Charges (1) dont fonctionnement (2) dont investissement (3)~~			SOLDE
~~**Budget général**~~	~~**1**~~	~~**2**~~	~~**3**~~	~~**1**~~	~~**2**~~	~~**3**~~	
~~Recettes fiscales** / dépenses***~~	~~-4 797~~	~~-4 797~~	~~0~~	~~+3 491~~	~~+2 613~~	~~+878~~	
~~Recettes non fiscales~~	~~+4 235~~	~~+3 039~~	~~+1 196~~				
~~Recettes totales / dépenses totales~~	~~-562~~	~~-1 757~~	+1 196	~~+3 491~~	~~+2 613~~	~~+878~~	
~~*À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne*~~	~~-878~~	~~-878~~					
~~Montants nets pour le budget général~~	~~**+316**~~	~~**-880**~~	~~**+1 196**~~	~~**+3 491**~~	~~**+2 613**~~	~~**+878**~~	~~**-3 175**~~
~~Évaluation des fonds de concours et des attributions de produits~~	~~0~~	~~0~~	~~0~~	~~0~~	~~0~~	~~0~~	
~~Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours~~	~~**+316**~~	~~**-880**~~	~~**+1 196**~~	~~**+3 491**~~	~~**+2 613**~~	~~**+878**~~	
~~**Budgets annexes**~~							
~~Contrôle et exploitation aériens~~	~~+83~~	~~+83~~		~~-27~~	~~-5~~	~~-22~~	~~+110~~
~~Publications officielles et information administrative.~~	~~+9~~	~~+9~~		~~0~~	~~0~~	~~0~~	~~+10~~
~~**Totaux pour les budgets annexes**~~	~~**+92**~~	~~**+92**~~		~~**-27**~~	~~**-5**~~	~~**-22**~~	~~**+120**~~
~~**Évaluation des fonds de concours et des attributions de produits**~~							
~~- Contrôle et exploitation aériens~~	~~0~~	~~0~~		~~0~~	~~0~~		
~~- Publications officielles et information administrative.~~	~~0~~	~~0~~		~~0~~	~~0~~		
~~**Totaux pour les budgets annexes y compris fonds de concours**~~	~~**+92**~~	~~**+92**~~		~~**-27**~~	~~**-5**~~	~~**-22**~~	
~~**Comptes spéciaux**~~							

TITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Article 4

I. – Pour 2026, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants : ①

(En millions d'euros)* ②

	Ressources (1) dont fonctionnement (2) et investissement (3)			**Charges (1) dont fonctionnement (2) et investissement (3)**			**Solde**
	1	***2***	***3***	**1**	***2***	***3***	
Budget général							
Recettes fiscales** / dépenses***	-4 823	*-4 823*		+3 622	*+2 744*	*+878*	
Recettes non fiscales	+4 154	*+2 958*	*+1 196*				
Recettes totales / dépenses totales	-669	*-1 865*	*+1 196*	+3 622	*+2 744*	*+878*	
À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne	*-878*	*-878*					
Montants nets pour le budget général	**+208**	***-987***	***+1 196***	**+3 622**	***+2 744***	***+878***	**-3 414**
Évaluation des fonds de concours et des attributions de produits		*-1 280*	*+1 280*		*-1 280*	*+1 28 0*	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	**+208**	***-2 268***	***+2 476***	**+3 622**	***+1 464***	***+2 159***	
Budgets annexes							
Contrôle et exploitation aériens	+83	*+83*		-27	*-5*	*-22*	+110
Publications officielles et information administrative	+9	*+9*		0	*0*		+10
Totaux pour les budgets annexes	**+92**	***+92***		**-27**	***-5***	***-22***	**+120**
Évaluation des fonds de concours et des attributions de produits :							
- Contrôle et exploitation aériens							
- Publications officielles et information administrative							
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	**+92**	***+92***		**-27**	***-5***	***-22***	
Comptes spéciaux							

~~Comptes d'affectation spéciale.....~~	~~-610~~	~~+701~~	~~-1 311~~	~~-235~~	~~-215~~	~~-20~~	~~-375~~
~~Comptes de concours financiers.....~~	~~+982~~		~~+982~~	~~-566~~	~~-288~~	~~-278~~	~~+1 548~~
~~Comptes de commerce (solde).....~~							~~+45~~
~~Comptes d'opérations monétaires (solde).....~~							~~-6~~
~~**Solde pour les comptes spéciaux .....**~~							~~**+1 212**~~
~~**Solde général .....**~~							~~**-1 843**~~

~~** Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.*~~

~~*** Recettes fiscales brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission « Remboursements et dégrèvements », programme 200).*~~

~~**** Dépenses budgétaires brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission « Remboursements et dégrèvements », programme 200).*~~

Comptes d'affectation spéciale	-761	*+550*	*-1 311*	-235	*-215*	*-20*	-526
Comptes de concours financiers.....	+982		*+982*	-566	*-288*	*-278*	+1 548
Comptes de commerce (solde).							+45
Comptes d'opérations monétaires (solde)							-6
Solde pour les comptes spéciaux							**+1 061**
Solde général							**-2 233**

** Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.*

*** Recettes fiscales brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission « Remboursements et dégrèvements », programme 200).*

**** Dépenses budgétaires brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission « Remboursements et dégrèvements », programme 200).*

Amdts n° 112, n° COORD-2

II. – Pour 2026 :

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(En milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	169,8
Dont remboursement du nominal à valeur faciale	*167,5*
Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)	*2,3*
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	2,5
Amortissement des autres dettes	0,0
Déficit à financer	~~135,5~~
Autres besoins de trésorerie	2,1
Total	**~~309,9~~**
Ressources de financement	
~~Émission de dette à moyen et long termes nettes des rachats~~	310,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	0,0
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	~~11,6~~
Variation des dépôts des correspondants	0,0
Prêts auprès des institutions et agences financières de l'Union européenne	2,3
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	0,0
Autres ressources de trésorerie	-14,0
Total	**~~309,9~~**

II. – Pour 2026 :

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(En milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	169,8
Dont remboursement du nominal à valeur faciale	*167,5*
Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)	*2,3*
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	2,5
Amortissement des autres dettes	0,0
Déficit à financer	135,9
Autres besoins de trésorerie	2,1
Total	**310,3**
Ressources de financement	
Émission de dette à moyen et long termes nette des rachats	310,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	0,0
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	12,0
Variation des dépôts des correspondants	0,0
Prêts auprès des institutions et agences financières de l'Union européenne	2,3
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	0,0
Autres ressources de trésorerie	-14,0
Total	**310,3**

;

Amdts n° 111, n° COORD-2

2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

SECONDE PARTIE

MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

TITRE I^ER

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026

I – Autorisation des crédits des missions

Article 5

I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2026, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de ~~6 678 250 672~~ € et de ~~7 178 163 853~~ €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

II. – Il est annulé pour 2026, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de ~~4 278 407 720~~ € et de ~~3 851 168 080~~ €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Article 6

Il est annulé pour 2026, au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 9 405 861 € et de 27 254 623 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état C annexé à la présente loi.

SECONDE PARTIE

MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

TITRE I^ER

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026

I. – Autorisation des crédits des missions

Article 5

I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2026, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 6 848 774 672 € et de 7 309 263 631 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi. ①

Amdts n° 108, n° 79 rect., n° 93 rect. ter, n° 87 rect. quater, n° 94 rect. ter, n° 109, n° 97, n° 88, n° 101, n° 59 rect. bis, n° 95 rect. bis, n° 98, n° 77, n° 66, n° 102 rect., n° 110, n° 92 rect. septies

II. – Il est annulé pour 2026, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 4 105 181 479 € et de 3 851 368 080 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi. ②

Amdts n° 108, n° 79 rect., n° 93 rect. ter, n° 87 rect. quater, n° 94 rect. ter, n° 109, n° 97, n° 88, n° 101, n° 59 rect. bis, n° 95 rect. bis, n° 98, n° 77, n° 66, n° 102 rect., n° 110, n° 92 rect. septies

Article 6

Il est annulé pour 2026, au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 9 405 861 € et de 27 254 623 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état C annexé à la présente loi.

Article 7

I. – Il est annulé pour 2026, au titre des comptes d'affectation spéciale, des crédits de paiement s'élevant au montant de 234 940 200 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

II. – Il est ouvert aux ministres, pour 2026, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 10 038 000 € et de 10 038 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

III. – Il est annulé pour 2026, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 338 363 035 € et de 576 242 251 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

II. – Plafonds des autorisations d'emplois

Article 8

L'article 154 de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 est ainsi modifié :

1° ~~Au~~ premier alinéa, le nombre : « 401 389 » est remplacé par le nombre : « 401 665 » ;

2° ~~À la seconde colonne du tableau du second alinéa~~ :

a) À la quatorzième ligne, le nombre : « 17 198 » est remplacé par le nombre : « 17 195 » ;

b) À la dix-septième ligne, le nombre : « 3 225 » est remplacé par le nombre : « 3 222 » ;

c) À la vingt-sixième ligne, le nombre : « 19 492 » est remplacé par le nombre : « 19 580 » ;

d) À la vingt-septième ligne, le nombre : « 5 034 » est remplacé par le nombre : « 5 122 » ;

e) À la ~~quarante-et-unième~~ ligne, le nombre : « 796 » est remplacé par le nombre : « 802 » ;

Article 7

I. – Il est annulé pour 2026, au titre des comptes d'affectation spéciale, des crédits de paiement s'élevant au montant de 234 940 200 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi. ①

II. – Il est ouvert aux ministres, pour 2026, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 10 038 000 € et de 10 038 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi. ②

III. – Il est annulé pour 2026, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 338 363 035 € et de 576 242 251 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi. ③

II. – Plafonds des autorisations d'emplois

Article 8

L'article 154 de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 est ainsi modifié : ①

1° <u>À la première phrase du</u> premier alinéa, le nombre : « 401 389 » est remplacé par le nombre : « 401 665 » ; ②

2° <u>La seconde colonne du tableau du second alinéa est ainsi modifiée</u> : ③

a) À la quatorzième ligne, le nombre : « 17 198 » est remplacé par le nombre : « 17 195 » ; ④

b) À la dix-septième ligne, le nombre : « 3 225 » est remplacé par le nombre : « 3 222 » ; ⑤

c) À la vingt-sixième ligne, le nombre : « 19 492 » est remplacé par le nombre : « 19 580 » ; ⑥

d) À la vingt-septième ligne, le nombre : « 5 034 » est remplacé par le nombre : « 5 122 » ; ⑦

e) À la <u>quarante et unième</u> ligne, le nombre : « 796 » est remplacé par le nombre : « 802 » ; ⑧

f) À la quarante-troisième ligne, le nombre : « 275 » est remplacé par le nombre : « 279 » ;	*f)* À la quarante-troisième ligne, le nombre : « 275 » est remplacé par le nombre : « 279 » ; ⑨
g) À la quarante-quatrième ligne, le nombre : « 238 » est remplacé par le nombre : « 240 » ;	*g)* À la quarante-quatrième ligne, le nombre : « 238 » est remplacé par le nombre : « 240 » ; ⑩
h) À la ~~cinquante-et-unième~~ ligne, le nombre : « 251 884 » est remplacé par le nombre : « 252 069 » ;	*h)* À la cinquante et unième ligne, le nombre : « 251 884 » est remplacé par le nombre : « 252 069 » ; ⑪
i) À la cinquante-troisième ligne, le nombre : « 12 833 » est remplacé par le nombre : « 13 018 » ;	*i)* À la cinquante-troisième ligne, le nombre : « 12 833 » est remplacé par le nombre : « 13 018 » ; ⑫
j) À la dernière ligne, le nombre : « 401 389 » est remplacé par le nombre : « 401 665 ».	*j)* À la dernière ligne, le nombre : « 401 389 » est remplacé par le nombre : « 401 665 ». ⑬

TITRE II

RATIFICATION DE ~~DECRETS~~ D'AVANCE

Article 9

Sont ratifiées les ouvertures et les annulations de crédits opérées par les décrets n° 2026-489 du 11 juin 2026 et n° 2026-956 du 14 octobre 2026 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance.

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

ÉTAT A

~~VOIES ET MOYENS POUR 2026 RÉVISÉS~~

I. – BUDGET GÉNÉRAL

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2026
	1. Recettes fiscales	
	11. Impôt net sur le revenu	**-3 060 374 779**
~~1101 net~~	Impôt net sur le revenu.....	-3 060 374 779
	12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	**-2 905 657**
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles.....	-2 905 657
	13. Impôt net sur les sociétés	**-1 958 578 288**
~~1301 net~~	Impôt net sur les sociétés	-1 958 578 288
	~~**13bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés**~~	**+99 302 559**
1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés.....	+99 302 559
	~~**13ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés**~~	**+261 000 000**
1303	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+261 000 000
	14. Autres impôts directs et taxes assimilées	~~**-8 461 050**~~

TITRE II

RATIFICATION DE DÉCRETS D'AVANCE

Article 9

Sont ratifiées les ouvertures et les annulations de crédits opérées par les décrets n° 2026-489 du 11 juin 2026 et n° 2026-956 du 14 octobre 2026 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance.

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

ÉTAT A

(ARTICLE 4 DE LA LOI)

VOIES ET MOYENS POUR 2026 RÉVISÉS

I. – BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2026
	1. Recettes fiscales	
	11. Impôt net sur le revenu	**-3 060 374 779**
1101	Impôt net sur le revenu	-3 060 374 779
	12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	**-2 905 657**
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-2 905 657
	13. Impôt net sur les sociétés	**-1 958 578 288**
1301	Impôt net sur les sociétés	-1 958 578 288
	13 bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	**+99 302 559**
1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	+99 302 559
	13 ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	**+261 000 000**
1303	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés.....	+261 000 000

1401	Retenues à la source sur certains bénéfices non commerciaux et de l'impôt sur le revenu	+125 685 715
1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	+300 000 000
1405	Prélèvement exceptionnel de 25 % sur les distributions de bénéfices	-161
1406	Impôt sur la fortune immobilière	-159 077 912
1407	Taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et de stockage	-24 312 009
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	+39 431 812
1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle	+1 034 272
1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	-7 899 394
1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue	-9 338 274
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité	+151 489 724
1415	Contribution des institutions financières	+27
1416	Taxe sur les surfaces commerciales	-11 418 745
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle	+100 719
1427	Prélèvements de solidarité	-675 261 938
1429	Taxe sur les gestionnaires d'infrastructures de transport (écrêtement)	+97 856 836
1430	Taxe sur les services numériques	+23 119 779
1431	Taxe d'habitation sur les résidences principales	+17 327 418
1440	Contribution différentielle applicable à certains contribuables titulaires de très hauts revenus	+140 000 000
1441	Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises	+300 000 000

	14. Autres impôts directs et taxes assimilées	**-35 341 050**
1401	Retenues à la source sur certains bénéfices non commerciaux et de l'impôt sur le revenu	+125 685 715
1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	+300 000 000
1405	Prélèvement exceptionnel de 25 % sur les distributions de bénéfices	-161
1406	Impôt sur la fortune immobilière	-159 077 912
1407	Taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et de stockage	-24 312 009
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	+39 431 812
1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle	+1 034 272
1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	-7 899 394
1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue	-9 338 274
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité	+151 489 724
1415	Contribution des institutions financières	+27
1416	Taxe sur les surfaces commerciales	-11 418 745
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle	+100 719
1427	Prélèvements de solidarité	-675 261 938
1429	Taxe sur les gestionnaires d'infrastructures de transport (écrêtement)	+97 856 836
1430	Taxe sur les services numériques	+23 119 779
1431	Taxe d'habitation sur les résidences principales	+17 327 418
1440	Contribution différentielle applicable à certains contribuables titulaires de très hauts revenus	+140 000 000

1442	Taxe sur les petits colis	-396 000 000		Contribution exceptionnelle sur les	
1497	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	+64 708 199	1441	bénéfices des grandes entreprises	+300 000 000
1499	Recettes diverses	~~+14 092 882~~	1442	Taxe sur les petits colis	-396 000 000
	15. Accises sur les énergies	**-1 924 725 116**	1497	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	+64 708 199
1501	Accises sur les énergies (ex-TICPE)....	-1 102 200 394	1499	Recettes diverses	-12 787 118
1502	Accises sur les énergies (ex-TICGN)...	+7 913 030		**15. Accises sur les énergies**	**-1 924 725 116**
1503	Accises sur les énergies (ex-TICFE)....	-836 437 752	1501	Accises sur les énergies (ex-TICPE)....	-1 102 200 394
1504	Autres taxes intérieures	+6 000 000	1502	Accises sur les énergies (ex-TICGN)...	+7 913 030
	16. Taxe sur la valeur ajoutée nette	**+1 268 395 030**	1503	Accises sur les énergies (ex-TICFE)....	-836 437 752
~~1601 net~~	Taxe sur la valeur ajoutée nette.....	+1 268 395 030	1504	Autres taxes intérieures.....	+6 000 000
	17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	**+1 138 909 267**		**16. Taxe sur la valeur ajoutée nette**	**+1 268 395 030**
			1601	Taxe sur la valeur ajoutée nette	+1 268 395 030
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices.....	+3 071 040		**17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes**	**+1 138 909 267**
1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce	-40 019 190	1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices	+3 071 040
1703	Mutations à titre onéreux de meubles corporels.....	-230	1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce.....	-40 019 190
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	+19 186 412	1703	Mutations à titre onéreux de meubles corporels	-230
1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations)	+414 310 659	1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	+19 186 412
1706	Mutations à titre gratuit par décès	+1 150 669 600		Mutations à titre gratuit entre vifs	
1707	Contribution de sécurité immobilière...	-54 671 544	1705	(donations)	+414 310 659
1711	Autres conventions et actes civils	+19 223 431	1706	Mutations à titre gratuit par décès.....	+1 150 669 600
1713	Taxe de publicité foncière	-8 060 506	1707	Contribution de sécurité immobilière ..	-54 671 544
	~~Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurances et assimilés à raison des contrats~~		1711	Autres conventions et actes civils	+19 223 431
1714	~~d'assurances en cas de décès.....~~	+65 206 637	1713	Taxe de publicité foncière.....	-8 060 506
1716	Recettes diverses et pénalités	-97 980 648		Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurance et assimilés à raison des contrats	
1721	Timbre unique	+35 088 640	1714	d'assurance en cas de décès	+65 206 637
	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certifications		1716	Recettes diverses et pénalités.....	-97 980 648
1726	d'immatriculation des véhicules.....	-266 000 000	1721	Timbre unique.....	+35 088 640
1754	Autres droits et recettes accessoires	-896 032		Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certifications	
1755	Amendes et confiscations.....	+96 140	1726	d'immatriculation des véhicules	-266 000 000
	Taxe générale sur les activités		1754	Autres droits et recettes accessoires.....	-896 032
1756	polluantes	+58 751 438	1755	Amendes et confiscations	+96 140
	Taxe et droits de consommation sur			Taxe générale sur les activités	
1761	les tabacs	+22 000 000	1756	polluantes.....	+58 751 438

1768	Taxe spéciale sur certains véhicules routiers	-5 840 447
1769	Autres droits et recettes à différents titres	+10 620 025
1776	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage	-464 882
1777	Taxe sur certaines dépenses de publicité	-3 391 550
1781	Taxe sur les installations nucléaires de base	+94 000 000
1782	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées	-637 265
1785	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs)	-33 000 000
1786	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos	-8 544 429
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques	-47 990 196
1788	Prélèvement sur les paris sportifs	-62 745 542
1789	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne	+6 173 476
1797	Taxe sur les transactions financières	+258 000 000
1799	Autres taxes	-387 245 770
	18. Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État	**-609 156 536**
	Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État, autres que ceux s'appliquant à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée	-609 156 536
	2. Recettes non fiscales	
	21. Dividendes et recettes assimilées	**+1 355 358 712**
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières	+643 516 748
2116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfices des établissements publics non financiers	+63 000 000
2199	Autres dividendes et recettes assimilées	+648 841 964
	22. Produits du domaine de l'État	**-9 878 944**
2201	Revenus du domaine public non militaire	-64 059 684

1761	Taxe et droits de consommation sur les tabacs	+22 000 000
1768	Taxe spéciale sur certains véhicules routiers	-5 840 447
1769	Autres droits et recettes à différents titres	+10 620 025
1776	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage	-464 882
1777	Taxe sur certaines dépenses de publicité	-3 391 550
1781	Taxe sur les installations nucléaires de base	+94 000 000
1782	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées	-637 265
1785	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs)	-33 000 000
1786	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos	-8 544 429
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques	-47 990 196
1788	Prélèvement sur les paris sportifs	-62 745 542
1789	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne	+6 173 476
1797	Taxe sur les transactions financières	+258 000 000
1799	Autres taxes	-387 245 770
	18. Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État	**-609 156 536**
	Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État, autres que ceux s'appliquant à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée	-609 156 536
	2. Recettes non fiscales	
	21. Dividendes et recettes assimilées	**+1 355 358 712**
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières	+643 516 748
2116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfices des établissements publics non financiers	+63 000 000
2199	Autres dividendes et recettes assimilées	+648 841 964
	22. Produits du domaine de l'État	**-9 878 944**

2202	Autres revenus du domaine public	+1 000 000
2203	Revenus du domaine privé	-14 152 593
2204	Redevances d'usage des fréquences radioélectriques	+68 333 333
2299	Autres revenus du Domaine	-1 000 000
	23. Produits de la vente de biens et services	~~**-106 407 438**~~
2301	Remboursement par l'Union européenne des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget	+83 057 610
2303	Autres frais d'assiette et de recouvrement	-1 186 282
2304	Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor Public au titre de la collecte de l'épargne	+2 996 115
2305	Produits de la vente de divers biens	+11 456
2306	Produits de la vente de divers services.	+424 303
2399	Autres recettes diverses	~~-191 710 640~~
	24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	**-159 675 607**
2401	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers	-33 671 234
2402	Intérêts des prêts du fonds de développement économique et social...	-14 078 734
2403	Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	+12 534 464
2409	Intérêts des autres prêts et avances	-9 608 503
2411	Avances remboursables sous conditions consenties à l'aviation civile	-48 892 079
2413	Reversement au titre des créances garanties par l'État	-365 051
2499	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées	-65 594 470
	25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	**+100 082 360**
2501	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers	+20 000 000

2201	Revenus du domaine public non militaire	-64 059 684
2202	Autres revenus du domaine public	+1 000 000
2203	Revenus du domaine privé	-14 152 593
2204	Redevances d'usage des fréquences radioélectriques	+68 333 333
2299	Autres revenus du Domaine	-1 000 000
	23. Produits de la vente de biens et services	**-206 407 438**
2301	Remboursement par l'Union européenne des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget	+83 057 610
2303	Autres frais d'assiette et de recouvrement	-1 186 282
2304	Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor public au titre de la collecte de l'épargne	+2 996 115
2305	Produits de la vente de divers biens	+11 456
2306	Produits de la vente de divers services.	+424 303
2399	Autres recettes diverses	-291 710 640
	24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	**-159 675 607**
2401	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers	-33 671 234
2402	Intérêts des prêts du fonds de développement économique et social ..	-14 078 734
2403	Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	+12 534 464
2409	Intérêts des autres prêts et avances	-9 608 503
2411	Avances remboursables sous conditions consenties à l'aviation civile	-48 892 079
2413	Reversement au titre des créances garanties par l'État	-365 051
2499	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées	-65 594 470
	25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	**+100 082 360**

2502	Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence	-408 326 831
2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes.....	+29 460 042
2504	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'agence judiciaire de l'État.....	-46 205
2505	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires	+443 127 304
2510	Frais de poursuite.....	+4 784 897
2511	Frais de justice et d'instance	+2 103 942
2512	Intérêts moratoires.....	+14 021
2513	Pénalités	+8 965 190
	26. Divers	~~**+3 055 465 239**~~
2602	Reversements au titre des procédures de soutien financier au commerce extérieur	+186 447 378
2603	Prélèvements sur les fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations.....	+925 000 000
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État	+19 355 411
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	-5 057 436
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion.....	-746 402
2613	Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques	-3 938
2615	Commissions et frais de trésorerie perçus par l'État dans le cadre de son activité régalienne	-26 881
2616	Frais d'inscription	+177 117
2617	Recouvrement des indemnisations versées par l'État au titre des expulsions locatives	-133 451
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires.....	+921 547
2620	Récupération d'indus	+13 343 161
2621	Recouvrements après admission en non-valeur	+2 244 911

2501	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers.....	+20 000 000
2502	Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence	-408 326 831
2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes	+29 460 042
2504	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'agence judiciaire de l'État	-46 205
2505	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires	+443 127 304
2510	Frais de poursuite.....	+4 784 897
2511	Frais de justice et d'instance	+2 103 942
2512	Intérêts moratoires	+14 021
2513	Pénalités.....	+8 965 190
	26. Divers	**+3 074 641 017**
2602	Reversements au titre des procédures de soutien financier au commerce extérieur.....	+186 447 378
2603	Prélèvements sur les fonds d'épargne gérés par la Caisse des dépôts et consignations	+925 000 000
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État.....	+19 355 411
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	-5 057 436
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion	-746 402
2613	Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques.....	-3 938
2615	Commissions et frais de trésorerie perçus par l'État dans le cadre de son activité régalienne.....	-26 881
2616	Frais d'inscription.....	+177 117
2617	Recouvrement des indemnisations versées par l'État au titre des expulsions locatives	-133 451
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires	+921 547
2620	Récupération d'indus	+13 343 161

2623	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits	+26 748 381	2621	Recouvrements après admission en non-valeur	+2 244 911
2624	Intérêts divers (hors immobilisations financières).....	+5 322 702	2623	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits	+26 748 381
2625	Recettes diverses en provenance de l'étranger	+102 245 791	2624	Intérêts divers (hors immobilisations financières)	+5 322 702
2626	~~Remboursement de certaines exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties (art.109 de la loi de finances pour 1992).....~~	-44 267	2625	Recettes diverses en provenance de l'étranger	+102 245 791
2697	Recettes accidentelles.....	+8 010 164		Remboursement de certaines exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties (art. 109 de la loi	
2698	Produits divers.....	+1 900 000 000	2626	de finances pour 1992).....	-44 267
2699	Autres produits divers	~~-128 338 949~~	2697	Recettes accidentelles	+8 010 164
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État		2698	Produits divers	+1 900 000 000
	31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	**-283 358 751**	2699	Autres produits divers.....	-109 163 171
3106	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).....	-225 397 387		**3. Prélèvements sur les recettes de l'État**	
3107	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	+9 701 951		**31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales**	**-283 358 751**
3120	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (départements).....	+2 677 363	3106	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).....	-225 397 387
3121	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (établissements publics de coopération intercommunale)	-86 178 908	3107	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale.....	+9 701 951
3122	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (communes).....	+86 178 917	3120	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (départements)	+2 677 363
3123	Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale.....	+194 808	3121	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (établissements publics de coopération intercommunale)	-86 178 908
			3122	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (communes)	+86 178 917
			3123	Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	+194 808

3145	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels.....	-70 535 495	3145	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels.....	-70 535 495
3164	Prélèvement sur les recettes de l'État compensant les pertes de recettes résultant du recentrage de l'assiette de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.....	~~+94 786 610~~	3164	Prélèvement sur les recettes de l'État compensant les pertes de recettes résultant du recentrage de l'assiette de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.....	0
3165	Prélèvement sur les recettes de l'État compensant les pertes de recettes résultant du recentrage de l'assiette de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.....	~~-94 786 610~~	3165	Prélèvement sur les recettes de l'État compensant les pertes de recettes résultant du recentrage de l'assiette de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.....	0
	32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	**-594 316 395**		**32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne**	**-594 316 395**
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne.....	-594 316 395	3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne.....	-594 316 395

Amdt n° 111

Récapitulation des révisions de recettes du budget général

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2026
	1. Recettes fiscales	**~~-4 796 594 570~~**
11	Impôt net sur le revenu.....	-3 060 374 779
12	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles.....	-2 905 657
13	Impôt net sur les sociétés	-1 958 578 288
13 bis	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés.....	+99 302 559
13 ter	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés.....	+261 000 000

RÉCAPITULATION DES RÉVISIONS DE RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2026
	1. Recettes fiscales	**-4 823 474 570**
11	Impôt net sur le revenu	-3 060 374 779
12	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-2 905 657
13	Impôt net sur les sociétés.....	-1 958 578 288
13 bis	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	+99 302 559
13 ter	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés.....	+261 000 000

14	Autres impôts directs et taxes assimilées	~~-8 461 050~~	14	Autres impôts directs et taxes assimilées	-35 341 050
15	Accises sur les énergies	-1 924 725 116	15	Accises sur les énergies	-1 924 725 116
16	Taxe sur la valeur ajoutée nette	+1 268 395 030	16	Taxe sur la valeur ajoutée nette	+1 268 395 030
17	Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	+1 138 909 267	17	Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	+1 138 909 267
18	Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État	-609 156 536	18	Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État	-609 156 536
	2. Recettes non fiscales	**~~+4 234 944 322~~**		**2. Recettes non fiscales**	**+4 154 120 100**
21	Dividendes et recettes assimilées	+1 355 358 712	21	Dividendes et recettes assimilées	+1 355 358 712
22	Produits du domaine de l'État	-9 878 944	22	Produits du domaine de l'État	-9 878 944
23	Produits de la vente de biens et services	~~-106 407 438~~	23	Produits de la vente de biens et services	-206 407 438
24	Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	-159 675 607	24	Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	-159 675 607
25	Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	+100 082 360	25	Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	+100 082 360
26	Divers	~~+3 055 465 239~~	26	Divers	+3 074 641 017
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État	**-877 675 146**		**3. Prélèvements sur les recettes de l'État**	**-877 675 146**
31	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	-283 358 751	31	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	-283 358 751
32	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	-594 316 395	32	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	-594 316 395
	Total des révisions de recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)	**~~+316 024 898~~**		**Total des révisions de recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)**	**+208 320 676**

Amdt n° 111

II – BUDGETS ANNEXES

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2026
	Contrôle et exploitation aériens	**+83 290 283**
7060	Redevance océanique et redevances pour services terminaux de la circulation aérienne en outre-mer	+2 300 000
7061	Redevances de route	+33 438 071
7063	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour la métropole	+2 728 376
7069	Contribution Bâle-Mulhouse	+160 596
7081	Recettes diverses	+44 663 240
A702	Publications officielles et information administrative Bulletin officiel des annonces des marchés publics	+9 200 000 -5 000 000
A704	Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales	+15 000 000
A706	Vente de publications et abonnements	-100 000
A707	Prestations et travaux d'édition	-400 000
A708	Autres activités	-300 000
	Total	**+92 490 283**

II. – BUDGETS ANNEXES

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2026
	Contrôle et exploitation aériens	**+83 290 283**
7060	Redevance océanique et redevances pour services terminaux de la circulation aérienne en outre-mer	+2 300 000
7061	Redevances de route	+33 438 071
7063	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour la métropole	+2 728 376
7069	Contribution Bâle-Mulhouse	+160 596
7081	Recettes diverses	+44 663 240
A702	**Publications officielles et information administrative** Bulletin officiel des annonces des marchés publics	+9 200 000 -5 000 000
A704	Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales	+15 000 000
A706	Vente de publications et abonnements	-100 000
A707	Prestations et travaux d'édition	-400 000
A708	Autres activités	-300 000
	Total	**+92 490 283**

III – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2026
	Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	**~~+131 481 066~~**
	Section : Contrôle automatisé	**-20 000 000**
01	Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé	-20 000 000
	Section : Circulation et stationnement routiers	**~~+151 481 066~~**
04	Amendes forfaitaires de la police de la circulation et amendes forfaitaires majorées issues des infractions constatées par la voie du système de contrôle-sanction automatisé et des infractions aux règles de la police de la circulation	~~+151 481 066~~
	Développement agricole et rural	**+5 000 000**
01	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles	+5 000 000
	Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale	**+3 016 000**
01	Fraction du produit de l'accise sur l'électricité affectée au financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale	+3 016 000
	Gestion du patrimoine immobilier de l'État	**-13 000 000**
01	Produits des cessions immobilières	-13 000 000
	Participations financières de l'État	**-1 310 707 392**
01	Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement	-668 950 001
03	Reversement de dotations en capital et de produits de réduction de capital ou de liquidation	+900 000
05	Remboursements de créances liées à d'autres investissements, de l'État, de nature patrimoniale	+11 136 188

III. – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2026
	Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	**-20 000 000**
	Section : Contrôle automatisé	**-20 000 000**
01	Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé	-20 000 000
	Section : Circulation et stationnement routiers	**0**
04	Amendes forfaitaires de la police de la circulation et amendes forfaitaires majorées issues des infractions constatées par la voie du système de contrôle-sanction automatisé et des infractions aux règles de la police de la circulation	0
	Développement agricole et rural	**+5 000 000**
01	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles	+5 000 000
	Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale	**+3 016 000**
01	Fraction du produit de l'accise sur l'électricité affectée au financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale	+3 016 000
	Gestion du patrimoine immobilier de l'État	**-13 000 000**
01	Produits des cessions immobilières	-13 000 000
	Participations financières de l'État	**-1 310 707 392**
01	Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement	-668 950 001
03	Reversement de dotations en capital et de produits de réduction de capital ou de liquidation	+900 000
05	Remboursements de créances liées à d'autres investissements, de l'État, de nature patrimoniale	+11 136 188

06	Versement du budget général	-653 793 579	06	Versement du budget général	-653 793 579
	Pensions	**+574 540 253**		**Pensions**	**+574 540 253**
	Section : Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	**+573 298 878**		**Section : Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité**	**+573 298 878**
01	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension	+31 335 221	01	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension.....	+31 335 221
02	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension	-298 282	02	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension.....	-298 282
03	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension	-5 177 017	03	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension.....	-5 177 017
04	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension	-120 599	04	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension.....	-120 599
05	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	+3 030 183	05	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste).....	+3 030 183
06	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom.....	+178 166	06	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom	+178 166
07	Personnels civils : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension.....	+28 480 941	07	Personnels civils : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension	+28 480 941
08	Personnels civils : retenues pour pensions : validation des services auxiliaires : part agent : retenues rétroactives, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC	-1 000 820	08	Personnels civils : retenues pour pensions : validation des services auxiliaires : part agent : retenues rétroactives, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC	-1 000 820

10	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité	+3 582 825	10	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité	+3 582 825
11	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés hors l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité.....	+8 554 968	11	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés hors l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité	+8 554 968
12	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste	-5 088 181	12	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste.....	-5 088 181
14	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres et détachés des budgets annexes	+803 878	14	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres et détachés des budgets annexes.....	+803 878
21	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension (hors allocation temporaire d'invalidité).....	+476 577 965	21	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension (hors allocation temporaire d'invalidité)	+476 577 965
22	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors allocation temporaire d'invalidité)	-1 794 218	22	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors allocation temporaire d'invalidité).....	-1 794 218
23	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension	-46 044 055	23	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension.....	-46 044 055
24	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension	-4 034 027	24	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension.....	-4 034 027

25	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	+13 170 449	25	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	+13 170 449
26	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom	-59 525 604	26	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom	-59 525 604
27	Personnels civils : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension	+108 758 386	27	Personnels civils : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension	+108 758 386
28	Personnels civils : contributions des employeurs : validation des services auxiliaires : part employeur : complément patronal, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC	-2 007 320	28	Personnels civils : contributions des employeurs : validation des services auxiliaires : part employeur : complément patronal, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC	-2 007 320
32	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste	-1	32	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste	-1
33	Personnels civils : contributions des employeurs : allocation temporaire d'invalidité	+2 085 704	33	Personnels civils : contributions des employeurs : allocation temporaire d'invalidité	+2 085 704
34	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres et détachés des budgets annexes	-10 347 859	34	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres et détachés des budgets annexes	-10 347 859
41	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension	+1 250 733	41	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension	+1 250 733
42	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension	-22 396	42	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension	-22 396
43	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension	-282 693	43	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension	-282 693

44	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension	-296 536	44	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension.....	-296 536
45	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	+305 325	45	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste).....	+305 325
47	Personnels militaires : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension.....	+6 990 289	47	Personnels militaires : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension	+6 990 289
51	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension	+35 488 832	51	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension.....	+35 488 832
52	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension	-243 605	52	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension.....	-243 605
53	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension	+585 914	53	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension.....	+585 914
54	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension	-962 045	54	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension.....	-962 045
55	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste).....	+376 130	55	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	+376 130
57	Personnels militaires : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension.....	+54 988 227	57	Personnels militaires : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension	+54 988 227

61	~~Recettes diverses (administration centrale) : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) : transfert au titre de l'article 59 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010~~	-26 000 000	61	Recettes diverses (administration centrale) : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) : transfert au titre de l'article 59 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010	-26 000 000
65	Recettes diverses (administration centrale) : compensation démographique généralisée : personnels civils	-40 000 000	65	Recettes diverses (administration centrale) : compensation démographique généralisée : personnels civils	-40 000 000
	Section : Ouvriers des établissements industriels de l'État	**+2 291 502**		**Section : Ouvriers des établissements industriels de l'État**	**+2 291 502**
71	Cotisations salariales et patronales.....	+1 690 343	71	Cotisations salariales et patronales	+1 690 343
72	Contribution au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) et au Fonds des rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	-528 170	72	Contribution au fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) et au fonds des rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	-528 170
73	Compensations inter-régimes généralisée et spécifique	+1 000 000	73	Compensations inter-régimes généralisée et spécifique	+1 000 000
74	Recettes diverses	+130 430	74	Recettes diverses.....	+130 430
75	Autres financements : Fonds de solidarité vieillesse (FSV), Fonds de solidarité invalidité (FSI) et cotisations rétroactives.....	-1 101	75	Autres financements : Fonds de solidarité vieillesse (FSV), Fonds de solidarité invalidité (FSI) et cotisations rétroactives.....	-1 101
	Section : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	-1 050 127		**Section : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions**	**-1 050 127**
81	Financement de la retraite du combattant : participation du budget général.....	-8 288 456	81	Financement de la retraite du combattant : participation du budget général	-8 288 456
87	Financement des pensions militaires d'invalidité : participation du budget général.....	+13 106 749	87	Financement des pensions militaires d'invalidité : participation du budget général	+13 106 749
91	Financement des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs : participation du budget général.....	-5 975 664	91	Financement des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs : participation du budget général.....	-5 975 664

92	Financement des pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien : participation du budget général.....	-78
93	Financement des pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident : participation du budget général.....	+124 322
94	Financement des pensions de l'ORTF : participation du budget général.....	-17 000
	Total	**~~-609 670 073~~**

92	Financement des pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien : participation du budget général	-78
93	Financement des pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident : participation du budget général	+124 322
94	Financement des pensions de l'ORTF : participation du budget général.....	-17 000
	Total.....	**-761 151 139**

Amdt n° 111

IV – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2026
	Avances à l'audiovisuel public	**+21 052 581**
01	Recettes	+21 052 581
	Avances aux collectivités territoriales et aux collectivités régies par les articles 73, 74 et 76 de la Constitution	**-490 610 553**
	Section : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	**-490 610 553**
05	Recettes diverses	+403 205 573
09	Taxe d'habitation et taxes annexes	-441 191 806
10	Taxes foncières et taxes annexes	-588 626 981
11	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	+5 059 530
12	Cotisation foncière des entreprises et taxes annexes	+130 943 131
	Prêts à des États étrangers	**+1 530 507 805**
	Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	**+7 883 016**
01	Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	+7 883 016
	Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	**+25 738 891**
02	Remboursement de prêts du Trésor	+25 738 891
	Section : Prêts aux États membres de la zone euro	**+1 496 885 898**

IV. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2026
	Avances à l'audiovisuel public	**+21 052 581**
01	Recettes	+21 052 581
	Avances aux collectivités territoriales et aux collectivités régies par les articles 73, 74 et 76 de la Constitution	**-490 610 553**
	Section : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	**-490 610 553**
05	Recettes diverses	+403 205 573
09	Taxe d'habitation et taxes annexes	-441 191 806
10	Taxes foncières et taxes annexes	-588 626 981
11	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	+5 059 530
12	Cotisation foncière des entreprises et taxes annexes	+130 943 131
	Prêts à des États étrangers	**+1 530 507 805**
	Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	**+7 883 016**
01	Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	+7 883 016
	Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	**+25 738 891**
02	Remboursement de prêts du Trésor	+25 738 891
	Section : Prêts aux États membres de la zone euro	**+1 496 885 898**

04	Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	+1 496 885 898
	Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	**-96 714 472**
	Section : Prêts pour le développement économique et social	**-96 714 472**
05	Prêts accordés au titre du soutien à la filière nickel	-30 000 000
06	Prêts pour le développement économique et social	-81 724 394
09	Prêts aux petites et moyennes entreprises	+157 654
12	Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir	+14 852 268
	Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	**+17 850 647**
03	Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	+33 387 500
04	Remboursement des prêts et avances octroyés à des services de l'État.....	-23 265 702
06	Remboursement des prêts octroyés aux exploitants d'aéroports touchés par la crise de covid-19 au titre des dépenses de sûreté-sécurité	+7 728 849
	Total	**+982 086 008**

04	Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro.....	+1 496 885 898
	Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	**-96 714 472**
	Section : Prêts pour le développement économique et social	**-96 714 472**
05	Prêts accordés au titre du soutien à la filière nickel.....	-30 000 000
06	Prêts pour le développement économique et social.....	-81 724 394
09	Prêts aux petites et moyennes entreprises.....	+157 654
12	Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir.....	+14 852 268
	Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	**+17 850 647**
03	Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics.....	+33 387 500
04	Remboursement des prêts et avances octroyés à des services de l'État	-23 265 702
06	Remboursement des prêts octroyés aux exploitants d'aéroports touchés par la crise de covid-19 au titre des dépenses de sûreté-sécurité.....	+7 728 849
	Total.....	**+982 086 008**

ÉTAT B

~~**RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2026 OUVERTS/ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DU BUDGET GÉNÉRAL**~~

BUDGET GÉNÉRAL

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Action extérieure de l'État			**61 661 587**	**60 864 677**
Action de la France en Europe et dans le monde.....			40 295 281	40 945 466
Diplomatie culturelle et d'influence			13 862 381	12 796 340
Français à l'étranger et affaires consulaires.....			7 503 925	7 122 871
Administration générale et territoriale de l'État			**41 422 550**	**92 179 055**
Administration territoriale de l'État.....			17 924 361	15 142 801
Vie politique.....			14 730 381	19 507 127
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur.....			8 767 808	57 529 127
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	~~**285 000 000**~~	~~**170 000 000**~~	**55 363 592**	**29 689 026**
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt...	~~285 000 000~~	~~170 000 000~~		

ÉTAT B

(ARTICLE 5 DE LA LOI)

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2026 OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DU BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Action extérieure de l'État			**61 661 587**	**60 864 677**
Action de la France en Europe et dans le monde			40 295 281	40 945 466
Diplomatie culturelle et d'influence			13 862 381	12 796 340
Français à l'étranger et affaires consulaires			7 503 925	7 122 871
Administration générale et territoriale de l'État			**41 422 550**	**92 179 055**
Administration territoriale de l'État			17 924 361	15 142 801
Vie politique			14 730 381	19 507 127
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur			8 767 808	57 529 127
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	**324 000 000**	**223 000 000**	**55 363 592**	**29 689 026**
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	324 000 000	223 000 000		

Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation ...			55 326 227	29 651 661	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation			55 326 227	29 651 661
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture.....			37 365	37 365	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture			37 365	37 365
Aide publique au développement			**381 420 804**	**57 153 258**	**Aide publique au développement**			**381 420 804**	**57 153 258**
Aide économique et financière au développement .			244 757 056	11 163 525	Aide économique et financière au développement			244 757 056	11 163 525
Solidarité à l'égard des pays en développement			136 663 748	45 989 733	Solidarité à l'égard des pays en développement			136 663 748	45 989 733
Cohésion des territoires	**746 678 390**	**746 678 390**	**165 228 960**	**178 069 514**	**Cohésion des territoires**	**746 678 390**	**746 678 390**	**165 228 960**	**178 069 514**
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	101 500 000	101 500 000			Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	101 500 000	101 500 000		
Aide à l'accès au logement.....	645 178 390	645 178 390			Aide à l'accès au logement	645 178 390	645 178 390		
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat			94 250 094	122 633 113	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat			94 250 094	122 633 113
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire.....			28 605 572	15 207 920	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire			28 605 572	15 207 920
Politique de la ville			37 718 778	35 786 908	Politique de la ville			37 718 778	35 786 908
Interventions territoriales de l'État.....			4 654 516	4 441 573	Interventions territoriales de l'État			4 654 516	4 441 573
Conseil et contrôle de l'État			**53 716**	**85 792**	**Conseil et contrôle de l'État**			**53 716**	**85 792**

Conseil économique, social et environnemental			53 716	85 792
Culture			**117 343 651**	**71 581 366**
Patrimoines			52 194 861	46 043 345
Création.....			30 644 520	15 617 803
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture.....			31 574 976	8 257 159
Soutien aux politiques du ministère de la culture			2 929 294	1 663 059
Défense	**200 000 000**	**700 000 000**	**166 424 114**	
Environnement et prospective de la politique de défense.....			20 260 861	
Préparation et emploi des forces.....	200 000 000	200 000 000		
Soutien de la politique de la défense			9 640 395	
Équipement des forces.....		500 000 000	136 522 858	
Direction de l'action du Gouvernement	**25 473 924**		**536 316**	**11 693 522**
Coordination du travail gouvernemental	25 473 924			11 149 863
Protection des droits et libertés			536 316	543 659
Écologie, développement et mobilité durables	~~**142 163 113**~~	**202 028 183**	**1 344 736 319**	**1 176 418 710**
Infrastructures et services de transports.....	130 693 080	186 874 211		
Affaires maritimes, pêche et aquaculture.....	~~10 017 061~~	14 568 016		

Conseil économique, social et environnemental			53 716	85 792
Crédits non répartis (ligne nouvelle)	**200 000**	**200 000**	**200 000**	**200 000**
Provision relative aux rémunérations publiques (ligne nouvelle)	200 000	200 000		
dont titre 2 (ligne nouvelle)	200 000	200 000		
Dépenses accidentelles et imprévisibles (ligne nouvelle)			200 000	200 000
Culture			**117 343 651**	**71 581 366**
Patrimoines			52 194 861	46 043 345
Création			30 644 520	15 617 803
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			31 574 976	8 257 159
Soutien aux politiques du ministère de la culture			2 929 294	1 663 059
Défense	**200 000 000**	**700 000 000**	**166 424 114**	
Environnement et prospective de la politique de défense			20 260 861	
Préparation et emploi des forces	200 000 000	200 000 000		
Soutien de la politique de la défense			9 640 395	
Équipement des forces		500 000 000	136 522 858	
Direction de l'action du Gouvernement	**25 473 924**		**536 316**	**11 693 522**

Paysages, eau et biodiversité.....	1 452 972	585 956		
Expertise, information géographique et météorologie			6 908 158	6 320 728
Prévention des risques.....			127 362 794	28 481 496
Service public de l'énergie.....			1 188 651 043	1 116 647 394
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables.....			17 520 101	21 496 557
Sûreté nucléaire et radioprotection .			4 294 223	3 472 535
Économie		~~**66 062 866**~~	~~**59 215 583**~~	**140 883 221**
Développement des entreprises et régulations		~~66 062 866~~	~~49 936 839~~	
~~Plan France Très haut débit..~~			976 709	133 454 832
Statistiques et études économiques			3 065 832	3 572 353
Stratégies économiques			5 236 203	3 856 036
Engagements financiers de l'État	**4 532 244 014**	**4 532 244 014**	**27 496 134**	**29 140 517**
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs).....	3 481 000 000	3 481 000 000		
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs).....	3 000 000	3 000 000		
Coordination du travail gouvernemental	25 473 924			11 149 863
Protection des droits et libertés			536 316	543 659
Écologie, développement et mobilité durables	**<u>150 163 113</u>**	**202 028 183**	**1 344 736 319**	**1 176 418 710**
Infrastructures et services de transports	130 693 080	186 874 211		
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	<u>18 017 061</u>	14 568 016		
Paysages, eau et biodiversité	1 452 972	585 956		
Expertise, information géographique et météorologie			6 908 158	6 320 728
Prévention des risques			127 362 794	28 481 496
Service public de l'énergie			1 188 651 043	1 116 647 394
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables			17 520 101	21 496 557
Sûreté nucléaire et radioprotection			4 294 223	3 472 535
Économie		**<u>85 238 644</u>**	**<u>40 039 805</u>**	**140 883 221**
Développement des entreprises et régulations		<u>85 238 644</u>	<u>30 761 061</u>	
<u>Plan "France Très haut débit"</u>			976 709	133 454 832
Statistiques et études économiques			3 065 832	3 572 353
Stratégies économiques			5 236 203	3 856 036

Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	1 048 244 014	1 048 244 014		
Épargne			27 174 929	26 958 398
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque			321 205	2 182 119
Enseignement scolaire	**22 389 926**	**231 827 878**	**10 928 813**	**10 399 319**
Enseignement scolaire public du premier degré			4 311 484	4 372 521
Enseignement scolaire public du second degré	16 600 782	16 600 782		
dont titre 2	*16 600 782*	*16 600 782*		
Enseignement privé du premier et du second degrés			6 617 329	6 026 798
Soutien de la politique de l'éducation nationale		206 424 589		
Enseignement technique agricole	5 789 144	8 802 507		
Gestion des finances publiques	~~**31 121 379**~~	~~**10 593 401**~~	**21 538 397**	**40 044 197**
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local			5 850 172	34 278 171
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières			15 688 225	5 766 026

Engagements financiers de l'État	**4 532 244 014**	**4 532 244 014**	**27 496 134**	**29 140 517**
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	3 481 000 000	3 481 000 000		
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	3 000 000	3 000 000		
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	1 048 244 014	1 048 244 014		
Épargne			27 174 929	26 958 398
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque			321 205	2 182 119
Enseignement scolaire	**22 389 926**	**231 827 878**	**10 928 813**	**10 399 319**
Enseignement scolaire public du premier degré			4 311 484	4 372 521
Enseignement scolaire public du second degré	16 600 782	16 600 782		
dont titre 2	*16 600 782*	*16 600 782*		
Enseignement privé du premier et du second degrés			6 617 329	6 026 798
Soutien de la politique de l'éducation nationale		206 424 589		
Enseignement technique agricole	5 789 144	8 802 507		

Facilitation et sécurisation des échanges.....	~~31 121 379~~	~~10 593 401~~		
Immigration, asile et intégration			**92 818 372**	**83 610 484**
Immigration et asile.....			76 148 451	63 999 999
Intégration et accès à la nationalité française.....			16 669 921	19 610 485
Investir pour la France de 2030			**24 750 000**	**581 500 158**
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche.....				26 457 301
Valorisation de la recherche				1 034 799
Accélération de la modernisation des entreprises..				14 397 036
Financement des investissements stratégiques				425 388 428
Financement structurel des écosystèmes d'innovation.....			24 750 000	114 222 594
Justice		**63 822 411**	**99 294 147**	**87 805 281**
Justice judiciaire		3 382 405	2 470 561	
Administration pénitentiaire.....		60 440 006		
Protection judiciaire de la jeunesse.....			21 425 650	22 137 773
Accès au droit et à la justice.....			64 149 611	65 251 710
Conduite et pilotage de la politique de la justice			11 203 230	336 052

Gestion des finances publiques	**61 121 379**	**40 593 401**	**21 538 397**	**40 044 197**
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local			5 850 172	34 278 171
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières			15 688 225	5 766 026
Facilitation et sécurisation des échanges	61 121 379	40 593 401		
Immigration, asile et intégration			**92 818 372**	**83 610 484**
Immigration et asile			76 148 451	63 999 999
Intégration et accès à la nationalité française			16 669 921	19 610 485
Investir pour la France de 2030			**24 750 000**	**581 500 158**
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche				26 457 301
Valorisation de la recherche				1 034 799
Accélération de la modernisation des entreprises				14 397 036
Financement des investissements stratégiques				425 388 428
Financement structurel des écosystèmes d'innovation			24 750 000	114 222 594
Justice		**63 822 411**	**99 294 147**	**87 805 281**

Conseil supérieur de la magistrature.....			45 095	79 746
Médias, livre et industries culturelles			**17 847 276**	**25 751 487**
Presse et médias.....			12 625 783	21 441 032
Livre et industries culturelles.....			5 221 493	4 310 455
Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation			**35 405 073**	**35 405 073**
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation.....			26 868 388	26 868 388
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale.....			8 536 685	8 536 685
Outre-mer	~~**51 109 782**~~	~~**54 350 415**~~	~~**154 250 463**~~	
Emploi outre-mer	~~51 109 782~~	~~54 350 415~~		
Conditions de vie outre-mer....			~~154 250 463~~	
Recherche et enseignement supérieur	**7 172 390**	**8 138 543**	**290 240 494**	**185 111 972**
Formations supérieures et recherche universitaire.....			44 911 141	15 600 452
Vie étudiante....	4 305 365	5 491 418		

Justice judiciaire		3 382 405	2 470 561	
Administration pénitentiaire		60 440 006		
Protection judiciaire de la jeunesse			21 425 650	22 137 773
Accès au droit et à la justice			64 149 611	65 251 710
Conduite et pilotage de la politique de la justice			11 203 230	336 052
Conseil supérieur de la magistrature			45 095	79 746
Médias, livre et industries culturelles			**17 847 276**	**25 751 487**
Presse et médias			12 625 783	21 441 032
Livre et industries culturelles			5 221 493	4 310 455
Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation			**35 405 073**	**35 405 073**
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation			26 868 388	26 868 388
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale			8 536 685	8 536 685
Outre-mer	**72 109 782**	**75 350 415**		

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires			166 529 953	91 561 069
Recherche spatiale			45 651 494	45 651 494
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables			23 147 906	22 298 957
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	2 867 025	2 647 125		
Recherche duale (civile et militaire)			10 000 000	10 000 000
Régimes sociaux et de retraite			**19 334 552**	**18 676 039**
Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins			5 601 243	5 317 379
Régimes de retraite des mines, de la SEITA, et divers			13 733 309	13 358 660
Relations avec les collectivités territoriales			**206 175 000**	**14 024 597**
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements			206 175 000	14 024 597
Remboursements et dégrèvements			**288 809 691**	**288 809 691**

Emploi outre-mer	11 109 782	14 350 415		
Conditions de vie outre-mer	61 000 000	61 000 000		
Recherche et enseignement supérieur	**7 172 390**	**8 138 543**	**290 240 494**	**185 111 972**
Formations supérieures et recherche universitaire			44 911 141	15 600 452
Vie étudiante	4 305 365	5 491 418		
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires			166 529 953	91 561 069
Recherche spatiale			45 651 494	45 651 494
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables			23 147 906	22 298 957
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	2 867 025	2 647 125		
Recherche duale (civile et militaire)			10 000 000	10 000 000
Régimes sociaux et de retraite			**19 334 552**	**18 676 039**
Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins			5 601 243	5 317 379
Régimes de retraite des mines, de la SEITA, et divers			13 733 309	13 358 660

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs).....			164 220 225	164 220 225
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs).....			124 589 466	124 589 466
Santé			**10 650 891**	**7 186 486**
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins			10 650 891	7 186 486
Sécurités	~~**319 614 913**~~	~~**64 846 420**~~	**5 000 000**	**2 000 000**
Gendarmerie nationale.....	~~278 051 216~~			
Sécurité et éducation routières.....			5 000 000	2 000 000
Sécurité civile...	41 563 697	64 846 420		
Solidarité, insertion et égalité des chances	**315 282 841**	**327 571 332**		
Inclusion sociale et protection des personnes.....	104 059 357	116 360 601		
Handicap et dépendance.....	211 223 484	211 210 731		
Sport, jeunesse et vie associative			**49 833 274**	**38 972 978**
Sport.....			21 122 940	12 704 000
Jeunesse et vie associative.....			28 710 334	26 268 978
Transformation et fonction publiques			**14 345 930**	**15 756 446**
Transformation publique.....			11 697 782	6 202 688
Fonction publique.....			2 648 148	9 553 758

Relations avec les collectivités territoriales			**206 175 000**	**14 024 597**
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements			206 175 000	14 024 597
Remboursements et dégrèvements			**288 809 691**	**288 809 691**
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)			164 220 225	164 220 225
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)			124 589 466	124 589 466
Santé			**10 650 891**	**7 186 486**
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins			10 650 891	7 186 486
Sécurités	**<u>391 938 913</u>**	**<u>72 570 420</u>**	**5 000 000**	**2 000 000**
<u>Police nationale (ligne nouvelle)</u>	<u>7 724 000</u>	<u>7 724 000</u>		
Gendarmerie nationale	<u>342 651 216</u>			
Sécurité et éducation routières			5 000 000	2 000 000
Sécurité civile	41 563 697	64 846 420		
Solidarité, insertion et égalité des chances	**315 282 841**	**327 571 332**		
Inclusion sociale et protection des personnes	104 059 357	116 360 601		
Handicap et dépendance	211 223 484	211 210 731		

Travail, emploi et administration des ministères sociaux			**516 282 021**	**568 355 214**
Accès et retour à l'emploi			252 182 835	208 215 161
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi			250 445 182	344 371 021
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail			712 109	1 232 917
Soutien des ministères sociaux			12 941 895	14 536 115
Total	~~**6 678 250 672**~~	~~**7 178 163 853**~~	~~**4 278 407 720**~~	~~**3 851 168 080**~~

Sport, jeunesse et vie associative			**49 833 274**	**38 972 978**
Sport			21 122 940	12 704 000
Jeunesse et vie associative			28 710 334	26 268 978
Transformation et fonction publiques			**14 345 930**	**15 756 446**
Transformation publique			11 697 782	6 202 688
Fonction publique			2 648 148	9 553 758
Travail, emploi et administration des ministères sociaux			**516 282 021**	**568 355 214**
Accès et retour à l'emploi			252 182 835	208 215 161
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi			250 445 182	344 371 021
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail			712 109	1 232 917
Soutien des ministères sociaux			12 941 895	14 536 115
Total	**6 848 774 672**	**7 309 263 631**	**4 105 181 479**	**3 851 368 080**

Amdts n° 108, n° 79 rect., n° 93 rect. ter, n° 87 rect. quater, n° 94 rect. ter, n° 109, n° 97, n° 88, n° 101, n° 59 rect. bis, n° 95 rect. bis, n° 98, n° 77, n° 66, n° 102 rect., n° 110, n° 92 rect. septies

ÉTAT C

~~**RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2026 OUVERTS/ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DES BUDGETS ANNEXES**~~

BUDGETS ANNEXES

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle et exploitation aériens			**9 055 861**	**26 904 623**
Soutien aux prestations de l'aviation civile .			2 600 000	
Navigation aérienne			5 000 000	24 999 999
Transports aériens, surveillance et certification			1 455 861	1 904 624
Publications officielles et information administrative			**350 000**	**350 000**
Pilotage et ressources humaines			350 000	350 000
Total			**9 405 861**	**27 254 623**

ÉTAT C

(ARTICLE 6 DE LA LOI)

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2026 OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DES BUDGETS ANNEXES

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle et exploitation aériens			**9 055 861**	**26 904 623**
Soutien aux prestations de l'aviation civile			2 600 000	
Navigation aérienne			5 000 000	24 999 999
Transports aériens, surveillance et certification			1 455 861	1 904 624
Publications officielles et information administrative			**350 000**	**350 000**
Pilotage et ressources humaines			350 000	350 000
Total			**9 405 861**	**27 254 623**

ÉTAT D

~~**RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2026 OUVERTS/ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX :**~~

COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers				**20 000 000**
Structures et dispositifs de sécurité routière				20 000 000
Gestion du patrimoine immobilier de l'État				**214 940 200**
Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État.....				214 940 200
Total.....				234 940 200

ÉTAT D

(ARTICLE 7 DE LA LOI)

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2026 OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX

I. – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers				**20 000 000**
Structures et dispositifs de sécurité routière				20 000 000
Gestion du patrimoine immobilier de l'État				**214 940 200**
Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État				214 940 200
Total				**234 940 200**

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Avances à l'audiovisuel public	**10 038 000**	**10 038 000**		
France Médias Monde	10 038 000	10 038 000		
Avances aux collectivités territoriales et aux collectivités régies par les articles 73, 74 et 76 de la Constitution			**250 384 994**	**250 384 994**
Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes			250 384 994	250 384 994
Prêts à des États étrangers			**7 928 041**	**245 807 257**
Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France.....				237 879 216

II. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Avances à l'audiovisuel public	**10 038 000**	**10 038 000**		
France Médias Monde	10 038 000	10 038 000		
Avances aux collectivités territoriales et aux collectivités régies par les articles 73, 74 et 76 de la Constitution			**250 384 994**	**250 384 994**
Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes			250 384 994	250 384 994
Prêts à des États étrangers			**7 928 041**	**245 807 257**
Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France				237 879 216

Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France.....			7 928 041	7 928 041
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés			**20 050 000**	**20 050 000**
Prêts et avances pour le logement des agents de l'État.			50 000	50 000
Prêts pour le développement économique et social			20 000 000	20 000 000
Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics			**60 000 000**	**60 000 000**
Prêts et avances à des services de l'État.....			30 000 000	30 000 000
Prêts à FranceAgriMer au titre des préfinancements de fonds européens			30 000 000	30 000 000
Total	**10 038 000**	**10 038 000**	**338 363 035**	**576 242 251**

Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France			7 928 041	7 928 041
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés			**20 050 000**	**20 050 000**
Prêts et avances pour le logement des agents de l'État			50 000	50 000
Prêts pour le développement économique et social			20 000 000	20 000 000
Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics			**60 000 000**	**60 000 000**
Prêts et avances à des services de l'État			30 000 000	30 000 000
Prêts à FranceAgriMer au titre des préfinancements de fonds européens			30 000 000	30 000 000
Total	**10 038 000**	**10 038 000**	**338 363 035**	**576 242 251**